

179^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHATEL
Mercredi 6 décembre 2017
Montmirail

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRESIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Kocher et M. Nicolas Friedli, chargés de l'information et de la communication

M. Nicolas Bringolf, rédacteur EREN

M. Joël Bürri, Protestinfo

Députés à voix consultative

Eglise catholique romaine : curé Vincent Marville (excusé) et Laura Zwygart (pas répondu)

Eglise catholique chrétienne : Françoise Schetty (matin)

Armée du Salut : Timothée Houmard (pas répondu)

Eglise protestante unie de France : Emmanuelle Seyboldt (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Conférence des Eglises romandes

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Conseil du Synode jurassien

Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs

Centre social protestant

Invités au culte

Daniel Mabongo, pasteur célébrant le culte

Sylvane Auvinet, prise de congé

Jean-Bernard Boissard, prise de congé

Catherine Borel, prise de congé

Frédéric Hammann, prise de congé

Elisabeth Reichen, prise de congé

Didier Wirth, prise de congé (excusé)

Jacques Bannwart, prise de congé (excusé)

Invités annoncés

Conseil communal de la Tène, Martin Eugster, conseiller communal, prise de parole

Eglise catholique romaine : Don Pietro, vicaire épiscopal, prise de parole

Eglises réformée Berne-Jura-Soleure : Andreas Zeller, président, prise de parole

Invité excusé

Conseil d'Etat

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 40 députés et suppléants sont présents le matin et 37 puis 39 l'après-midi.

Ouverture de la session

A 8h20 **le président** ouvre la 179^e session du Synode.

M. Raoul Pagnamenta, pasteur à la paroisse de L'Entre-deux-Lacs, prie pour le déroulement du Synode.

Le président remercie les personnes présentes, salue les invités et les intervenants, et particulièrement M. Denis Jeanneret, nouveau secrétaire général en fonction depuis octobre, puis passe la parole à M. Martin Eugster, conseiller communal de la Tène et membre de la Communauté de Montmirail.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés : aucun

b) Nouveaux suppléants : aucun

Le président transmet une communication de la part du Bureau du Synode
Récemment plusieurs ministres de l'EREN occupant une charge de députés dans notre Synode ont été amenés à changer de paroisse.

C'est alors posé de manière pressante la question de la poursuite de leur députation au sein du Synode.

Est-ce qu'un changement de paroisse rompt, de fait et automatiquement, pour un ministre son élection au Synode ? Ne sachant pas que répondre à cette question, le Bureau – dans un dialogue avec le Conseil Synodal – est parti en quête des articles constitutionnels et réglementaires qui sauraient donner le cadre pour répondre à cette question et y voir clair.

Selon nos textes, voilà ce qui semble inaliénable.

1. L'élection d'un député au Synode est du ressort de l'Assemblée Générale de l'Eglise (selon l'art 21 de la Const.), à savoir le plus haut organe de l'EREN.

2. Ce qui veut dire que nul autre organe de l'Eglise ne peut rompre cette élection.

3. Donc un député ministre est en droit de conserver son siège jusqu'à la fin de la législature (art 36 du RG) et qu'il est seul habilité à donner sa démission.

4. Un changement de paroisse n'entraîne donc réglementaire pas la rupture de l'élection au Synode.

Cet état de fait donne lieu à plusieurs problèmes.

Le premier est celui du sur-quota. Si un ministre qui change de paroisse rejoint une députation déjà complète, celle-ci se trouve en sur-quotas.

Le deuxième problème potentiel est celui du déséquilibre entre laïcs et ministres au Synode. Si un ministre quitte la députation d'une paroisse pour rejoindre une autre paroisse. La première se trouve de fait avec un siège vacant que nul ne peut l'empêcher de repourvoir. Du coup, il risque d'y avoir un député ministre supplémentaire dans le Synode. Et on sait que les sièges ministres sont plus facilement repourvus que les sièges laïcs.

D'autres questions corollaires découlent encore, comme le lien entre l'élection et l'appartenance à une paroisse au Synode. Peut-on être ministre dans une paroisse mais exercer sa députation pour une autre paroisse, par exemple celle dans laquelle réside le ministre.

Bref, le problème n'est pas simple et votre Bureau est en dialogue avec le CS pour essayer de donner des options.

De manière concrète et directement liée à cette communication.

La pasteure Diane Friedli a rejoint la députation de la BARC, qui se trouve dès lors en sur-quotas. La paroisse du Joran supplée le siège vacant laissé par Diane Friedli. C'est la suppléante Isabelle Ott-Baechler qui siège pour le Joran.

La pasteur Yvena Garraud, qui a été élue députée en 2015 pour la paroisse Val-de-Ruz a donné sa démission, jugeant la chose préférable vu son statut de desservante dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

Et la pasteur Esther Berger, absente ce matin, a souhaité, avec le soutien du bureau, conserver son siège de députée et son mandat au Bureau du Synode. Elle est en droit de l'exercer. Elle rejoindra dans un futur proche la députation de la paroisse Val-de-Ruz. Les modalités de ce changement sont encore en discussion entre le Bureau du Synode, le Conseil synodal et le Conseil paroissial Val-de-Ruz.

Nous redonnerons des communications en juin, sur l'état de situation.

Merci de votre attention. Et vous avez la parole pour des questions.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je remercie le Bureau du Synode par un dialogue avec le Conseil synodal de s'être posé ces questions. Je pense que ce n'est pas le lieu d'un débat. Je voudrais juste apporter un commentaire sans avoir fait tout le travail réglementaire, car quelque chose me semble étrange dans ce que j'ai entendu. Un député élu par l'Assemblée d'Eglise, par paroisse car les votes ne sont pas généraux, reste au Synode ; il semble étrange que la paroisse qui l'a élu puisse repourvoir quand-même le siège, dans cette logique-là. J'imagine bien qu'il y a des enjeux que vous avez examinés mais je voulais juste apporter ce commentaire, ce n'est pas une contestation des dispositions qui ont été prises.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Deux choses me surprennent. La première est que j'aurais bien aimé que les paroisses soient averties avant le Synode d'aujourd'hui pour savoir sur quel pied danser avec les représentations. La deuxième chose plus importante est que les députés, dont je fais partie, sont élus par les paroisses, par les paroissiens et il s'agirait dans toute cette réglementation de ne pas bafouer le vote des paroissiens. Ce sont les paroissiens qui élisent et envoient les députés.

Le président répond que tout le dialogue est là, entre les paroisses, le règlement et les députés. Ces trois instances doivent être respectées (paroisses, institution, personnes).

2. Elections complémentaires

a) Conseil synodal (1 membre laïc) : aucun

b) Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

c) Commission d'examen de la gestion (1 membre laïc) : M. Johann Robert

Le président présente cette candidature comme étant une extrêmement bonne nouvelle pour la CEG qui pourrait être renforcée par une personne qui a de solides compétences. Johann Robert est bien connu du Synode. On a souvent été témoin de la pertinence et de la précision de ses interventions. Voici quelques précisions à son sujet : il a 42 ans, il a grandi au Locle, il habite à Neuchâtel depuis 12 ans après quelques années d'exode au Valais. Il est paroissien de l'Entre-deux-Lacs. Au Valais il a exercé dans la paroisse bilingue de Sierre et environs les rôles de conseiller paroissial et de caissier. Il est marié et père de deux enfants de 12 ans et 10 ans. Il se décrit comme un chercheur viscéral de Dieu, de la source de vie. C'est à cause de cela qu'il est extrêmement précieux car ce n'est pas qu'un homme de chiffres. Derrière les chiffres il voit des réalités d'Eglise, il voit des sens, il voit des investissements pour le bien de l'Eglise. Chercheur viscéral de Dieu qui est économiste d'entreprise, HES de formation, il est très précieux pour l'EREN. Depuis 11 ans, il est le chef du département des finances d'une entreprise privée de transports publics ferroviaire et routier active dans le nord vaudois. Il dit n'avoir pas d'intérêt pour la finance, mais pour la gestion d'entreprise dans son sens global. Il est peut-être l'intendant avisé de certaines paraboles de Luc. Etant donné que Johann est bien connu de notre assemblée et qu'il a confiance en notre jugement, il ne s'oppose pas à la proposition, selon l'article 82, de procéder à son élection à main levée. S'il y a une opposition dans le Synode, la procédure normale sera utilisée, c'est-à-dire une élection à bulletin secret. Aucune opposition. Le président fait sortir Johann Robert.

- ❖ Johann Robert est élu à l'unanimité

d) **Bureau du Synode** (1 membre laïc et 1 membre ministre) : aucun

3. **Rapport de la Commission de consécration**

Le président invite Mme Vy Tirman et M. Vincent Schneider à quitter la salle et passe la parole à Mme Delphine Collaud.

Mme Delphine Collaud présente Mme Vy Tirman.

Rapport de la commission de consécration :

Vy Tirman est née le 18 juin 1975, mariée, 5 enfants.

Née au Vietnam dans une famille bouddhiste, la pratique religieuse familiale l'a très tôt questionnée sur le sens et la place de celle-ci dans sa vie. Ayant grandi en Belgique, pays majoritairement catholique, et côtoyé des camarades catholiques, sa quête spirituelle l'a conduite à fréquenter diverses confessions chrétiennes et à demander, à 18 ans, son baptême. Ces diverses rencontres avec des chrétiens catholiques, réformés, ou mennonites lui ont donné l'envie de suivre le Christ et de servir son prochain. Ces années d'engagement bénévoles ont été jalonnées de formations théologiques, tels que Certificat bible et théologie à Bruxelles, Clinical pastoral training à Giromagny, Formation théologique et diaconale à Strasbourg.

Après des engagements laïcs dans l'Eglise ou en institution et suite à un changement professionnel pour son conjoint, elle a été engagée en 2013 comme aumônier de rue à La Chaux-de-Fonds. Elle a entrepris une formation diaconale et effectué ses stages dans les paroisses des Hautes-Joux, de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Actuellement, elle est diacre desservante dans la paroisse La Chaux-de-Fonds.

Personnalité directe, franche et vraie, Vy Tirman est décrite, dans les différents rapports et lettres de référence, comme une personne à l'écoute, sachant se mettre au niveau de chacun, souhaitant des rencontres véritables et un partage spirituel.

Ayant exercé le métier d'aumônier comme une vocation en tant que laïc, la consécration diaconale est pour elle une reconnaissance ecclésiale. Pour elle, un des défis de la mission diaconale, aujourd'hui, est de tisser des liens de vie entre les êtres humains et entre les êtres humains et Dieu.

Vy Tirman a présenté devant la commission de consécration un exposé centré sur Actes 17, v. 16-34. Après une mise en perspective historique et contextuelle, elle a analysé ce texte en comparant la confrontation entre la culture hellénique et le christianisme avec la difficulté d'annoncer la Bonne nouvelle dans le monde actuel.

Elle a développé plusieurs pistes homilétiques à l'occasion de baptêmes (Dieu souffle de vie) ou d'un culte du souvenir (lien indéfectible entre Dieu et les hommes). Lors de son exposé, elle a présenté une analyse bien construite en démontrant les enjeux de ce texte.

La commission de consécration reconnaît Vy Tirman digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration diaconale.

Le 29 novembre 2017, pour la Commission de Consécration, Jacques Péter.

- ❖ Consécration diaconale de Vy Tirman : acceptée à l'unanimité

M. Antoine Leuenberger présente M. Vincent Schneider.

Rapport de la commission de consécration :

Vincent Schneider est né le 25 janvier 1967 à La Chaux-de-Fonds et il a été baptisé le 26 novembre de la même année au temple de l'Abeille.

Titulaire du Diplôme en soins infirmiers psychiatriques, Vincent Schneider a travaillé à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux, d'abord dans le cadre de la clinique où il s'est occupé des patients ayant fait un long séjour ou plusieurs séjours à l'hôpital, de novembre 1994 à août 1997, puis en psycho-gériatrie, de septembre 1997 à avril 1999. Il a ensuite travaillé de 1999 à 2003 au Home La Sombaille et de 2004 à 2015 au Home Le temps Présent. Toutes les attestations

obtenues de ces différents lieux de travail soulignent la qualité d'écoute de Vincent Schneider, son sens du respect et son dévouement.

Animé d'une réelle quête spirituelle, Vincent Schneider, qui, à l'âge de 15 ans avait refusé la confirmation à l'issue de son catéchisme, s'est frotté à plusieurs sensibilités chrétiennes. Puis il a décidé de construire sa vie de foi et de s'engager dans l'EREN. Après la ratification de son baptême au cours d'un culte au temple de l'Abeille, Vincent Schneider a participé à des retraites et a suivi des formations qui ont contribué à son épanouissement spirituel et à sa détermination à servir le Christ. Il s'engage alors dans vie paroissiale de La Chaux-de-Fonds en tant que membre du Conseil paroissial et occupe à un moment donné, la charge de président par intérim du Conseil paroissial.

Vincent Schneider a suivi la formation de prédicateur laïc (de mai 2011 à novembre 2012) avant d'effectuer la formation diaconale, le stage et la suffragance, d'abord dans la paroisse de Val-de-Ruz (de mars 2015 à juillet 2016) puis dans la paroisse du Joran (d'août 2016 à février 2017).

Vincent Schneider demande la consécration au ministère diaconal, afin de continuer à servir le Christ dans l'Eglise réformée, institution qu'il connaît bien. Il a à cœur d'accompagner celles et ceux qui sont en chemin, notamment les personnes en situation de fragilité. Il fait preuve d'empathie et établit facilement les relations.

Vincent Schneider a présenté à la commission de consécration un exposé sur le texte de Marc 4, 35-41. Il a fait une bonne analyse de ce passage de l'Evangile et en a dégagé des pistes homilétiques intéressantes en lien avec le travail auprès des adolescents et auprès des personnes fragiles et dépayées tels que les migrants. Vincent Schneider a la capacité de faire parler le texte biblique en faisant toujours le lien avec les questionnements de l'être humain, quel que soit le lieu où il se trouve sur le chemin.

Vincent Schneider est actif et créatif. Il a une grande capacité d'adaptation vis-vis de différents publics et il sait travailler en équipe. Il se ressource beaucoup dans les lectures de divers auteurs et sait en tirer profit tout en nuance ; cet atout est tenu probablement et inconsciemment du fait que Vincent Schneider est au bénéfice du Diplôme de capacité professionnelle de Contrebasse du Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds-Le Locle.

La commission de consécration reconnaît Vincent Schneider digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration diaconale.

Le 29 novembre 2017, pour la Commission de Consécration, Jacques Péter.

❖ Consécration diaconale de Vincent Schneider : acceptée à l'unanimité

Mme Delphine Collaud partage la prière de reconnaissance

4. Budget 2018

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Pour 2018, nous prévoyons un excédent de dépenses de CHF 900'000.-. Le chiffre paraît effrayant. Après les fêtes du Jubilé de la Réforme, nous aurions préféré des nouvelles plus réjouissantes, pour ne pas gâcher le beau souvenir. Mais ce chiffre à lui seul ne dit pas grand-chose. Il faut comprendre d'où il vient. Il y a différents problèmes, dont certains sont passagers et d'autres plus inquiétants.

Comme vous l'avez lu dans le document, il y a essentiellement 3 causes à ce résultat négatif.

La première cause, c'est une perte de près de 400'000.- du secteur immobilier. Il s'agit de frais de rénovation qui n'ont pas pu être activés. Qu'est-ce que cela signifie ? Quand on rénove un bâtiment, on dépense de l'argent, mais en même temps le bâtiment prend de la valeur. Alors au niveau comptable, on fait ce qu'on appelle activer la dépense, c'est-à-dire qu'on la sort des comptes de fonctionnement pour la mettre au bilan. Le problème dans notre budget, c'est que la valeur des bâtiments ne va pas augmenter dans la même mesure que les coûts de rénovation. C'est en particulier le cas pour la cure du Locle. Une partie des coûts ne pourra pas être activée, elle va donc provoquer une perte. Heureusement pour l'avenir, nous n'avons pas d'autre bâtiment comme la cure du Locle dans notre patrimoine. Ce genre de pertes ne devrait donc pas se reproduire à l'avenir.

La deuxième cause pour l'excédent de charges provient des sur-quotas en personnel. Comment se fait-il que nous ayons des sur-quotas, alors que le tableau des postes actuel est en vigueur depuis 4 ans déjà ? La raison est la suivante : En 2017, il y a eu des déplacements de ministres entre certaines paroisses. Ceci a provoqué des sur-quotas dans certaines paroisses, et en même temps des postes vacants dans d'autres paroisses. Dans un budget, il faut tout prendre en compte, autant les employés en sur-quota au 1er janvier, que les postes vacants dans d'autres paroisses. Ce qui fait évidemment gonfler le budget. Dans le courant de l'année 2018, les choses vont évoluer et on peut espérer que les comptes seront moins graves que le budget. Mais attention, la correction ne se fera pas toute seule. Il faudra être attentif à ce que la décision que nous avons prise en décembre 2014, à savoir le principe de la repourvue des postes en interne, soit bien appliquée. Sinon, les sur-quotas ne se résorberont pas.

Quant à la troisième cause des finances déséquilibrées, celle-là est plus grave. C'est la baisse des recettes de la contribution ecclésiastique. Au contraire des deux premières causes, elle va continuer de nous préoccuper à l'avenir. L'EREN est bien rodée pour faire son maximum pour freiner cette baisse. Mais elle a aussi été prévenante en 2015, lorsqu'elle a présenté le tableau des postes 2016-2020 pour adapter ses dépenses à l'évolution des recettes. Aujourd'hui, le moment est venu de mettre en application ce tableau des postes. Et pour continuer de promouvoir le paiement de la contribution ecclésiastique auprès des personnes physiques et des entreprises neuchâteloises, des actions spéciales sont prévues en 2018.

Pour le moment, les excédents de dépenses ne figurent que sur le papier. Mais bientôt, ils vont toucher concrètement le quotidien de notre responsable financier. Que fera-t-il pour payer les factures et les salaires ? Bien évidemment, il aura vu les choses arriver et il s'y sera préparé. Par exemple en contractant des prêts hypothécaires supplémentaires sur nos immeubles. Si cette piste venait à être épuisée, il aurait commencé à vendre des immeubles. Il y a 10 ans en arrière, en 2007, nous avons aussi fait appel à la générosité des paroisses. C'est une autre possibilité. Mais au final, l'EREN s'appauvrirait progressivement, les revenus immobiliers diminueraient, l'endettement et les charges hypothécaires augmenteraient, et il resterait de moins en moins de moyens pour faire fonctionner notre Eglise. Au final, ce sont les générations futures de l'EREN qui subiraient les conséquences des déficits que nous faisons aujourd'hui.

Je finis par une bonne nouvelle : Les rentrées de la contribution ecclésiastique ont bien progressé la semaine passée ! L'écart par rapport à l'année passée s'est réduit de 80'000.-, ce qui est aussi dû au fait qu'en 2016 au même moment, il y avait eu de gros remboursement de contribution ecclésiastique. Au niveau des personnes morales, nous sommes même proches du budget, ce qui est une excellente nouvelle. Ces remarques ne remettent pas en question le budget que vous avez devant les yeux, mais elles nous revigorent. Merci de votre attention, n'hésitez pas à poser toutes vos questions.

Mme Barbara Weiss, commission d'examen de la gestion

Monsieur le président du Synode, Monsieur le président du Conseil synodal, chers invités, chers collègues députés, La Commission d'examen de la gestion (CEG), le comptable de l'EREN, M. Christophe Brügger, ainsi que M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal référent aux finances de l'EREN, se sont rencontrés le mercredi 27 septembre 2017 pour étudier et analyser le budget 2018 point par point et voici les remarques essentielles que la CEG relève.

Le budget présente un déficit global de CHF 900'000.-. Selon le comptable, les rénovations des cures seraient en grande partie à l'origine de cette perte. A l'entendre dire, il sera difficile de maîtriser les coûts sur les différentes rénovations en cours et à venir. Ceci parce qu'il faudra transformer certaines cures en appartement locatifs. Le Conseil synodal espère sur du long terme amortir quelques dépenses. Au mieux, réaliser des bénéfices.

La forte réduction des cotisations ecclésiastiques, une fois de plus, ajoute un goût amer au résultat. La CEG s'interroge sur les mesures à prendre pour pallier cette baisse régulière et semble-t-il inévitable des cotisations ecclésiastiques des personnes physiques. Il faut ajouter à ces raisons, les sur-quotas dans les paroisses et dans les services cantonaux qui viennent augmenter les mauvais chiffres du budget.

Il y a eu plusieurs questions de la part des membres de la CEG, et MM. Pierre Bonanomi et Christophe Brügger se sont montrés disponibles pour y répondre.

Par exemple, la CEG s'inquiète parce que le budget présente plusieurs baisses et se demande ce qu'il en adviendra de la réserve d'événements spéciaux. Il y a eu également la question de savoir si tous les projets de rénovation de l'EREN étaient comptabilisés dans ce budget.

En ce qui concerne l'inquiétude de la commission, nos deux invités estiment qu'il y n'a pas de quoi être pessimiste car ce n'est pas si lourd. Ils sont convaincus que la réserve est bien pourvue et que même si on y puisait régulièrement, elle pourra encore tenir sur plusieurs années.

Aussi, M. Pierre Bonanomi estime que le but du plan quinquennal était de rattraper tout ce qui n'avait pas été fait jusqu'à lors. A présent, tout a été fait à l'exception du Locle.

La CEG a par ailleurs voulu savoir si l'idée d'une Eglise verte faisait son chemin dans l'EREN. Selon M. Pierre Bonanomi, notre Eglise accorde une place de choix à l'écologie. Des documents attestant que l'EREN respecte les normes écologiques en vigueur existent.

Par ailleurs, le conseiller synodal a rappelé que le budget 2018, qui présente pour rappel un déficit d'exploitation de CHF 1'868'600.- et une perte globale de CHF 900'000.- est très pessimiste. Cependant, certaines dépenses ne se réaliseront pas. Une façon habile de nous rassurer.

Enfin, la CEG tient à remercier le Conseil synodal M. Pierre Bonanomi ainsi que M. Christophe Brügger pour leur bonne collaboration et leur travail. Malgré le déficit que prévoit ce budget, la CEG invite les députés à tenir compte des explications apportées dans ce rapport et leur recommande d'adopter le budget 2018. Nous vous remercions pour votre aimable attention. Pour la CEG, Pierre Laurent Dakouri et Barbara Weiss.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je remercie le Conseil synodal et le secrétariat général pour la présentation de ce budget. Techniquement il n'y a rien à dire, les choses sont assez claires et les commentaires adéquats et explicites. Je me suis malgré tout posé quelques questions par rapport à la mise en charge des frais de rénovation des bâtiments. Je comprends bien effectivement que tous les travaux qui sont faits ne donnent pas de plus-value, mais ma question est de savoir s'il y a des réserves latentes actuellement et à combien elles s'élèvent. S'il y a des réserves latentes, elles pourraient être dissoutes, mises en produit et améliorer le résultat annuel. C'est une question un peu technique mais qui mérite aussi d'être posée. D'autre part, concernant les contributions ecclésiastiques, il y a la question de l'aspect conjoncturel de cette baisse des contributions ecclésiastiques. Ces dernières années, la conjoncture économique n'était pas favorable et même si on nous promet une embellie à terme, on sait qu'au niveau fiscal il y a toujours un décalage. Je me suis posé la question de savoir si c'était vraiment aussi catastrophique que cela. Une réponse est dans le rapport sur la mise en application du tableau des postes, mais conjoncturellement il n'y avait pas que cela. C'est quand même assez structurel. Dans les améliorations possibles, on voit que le traitement au niveau des paroisses, on a mis au budget le tableau des postes dans son entier, ce qui est normal et classique, mais on sait que malheureusement il y a des aléas dans la vie des paroisses et que les postes ne sont pas toujours tous repourvus. Pour moi, l'exercice est certes triste mais pas si catastrophique que ça car il y a aussi des éléments très pessimistes dans le budget qui pourraient être revus. Malgré tout, les questions sont là et posées, et j'ai l'impression que l'Eglise est aussi à un nouvel axe de sa vie et les réflexions sur EREN 2023 deviennent absolument nécessaires pour continuer de réformer notre Eglise.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Pour la cure du Locle, si on additionne la valeur d'aujourd'hui avec le montant qu'on va dépenser pour la rénovation, on arrive à une valeur de 1,5 million environ. Si on regarde le marché au Locle, les bâtiments valent très peu, actuellement, cela peut peut-être changer à l'avenir grâce au tunnel de contournement. Effectivement on ne peut pas activer intégralement cette dépense qu'on aura faite. La proposition de Johann est de compenser ce moins par un plus qu'on pourrait faire ailleurs dans une cure qui est sous-évaluée, donc qui a une réserve latente. Notre comptable, Christophe Brügger, m'informe que ce procédé est interdit ; KPMG ayant donné des directives.

Concernant la conjoncture, depuis que je suis au Conseil synodal, on a déjà eu des baisses de conjoncture. En 2007-2008, la baisse était beaucoup plus grave que celle qu'on entend aujourd'hui. Aujourd'hui il faut être réaliste, la conjoncture est bonne. On voit aussi que les entreprises, cette année, paient bien leur contribution, donc je pense que les signaux sont positifs.

Concernant la troisième remarque, effectivement les comptes concernant les charges salariales sont toujours meilleurs que le budget. Une des conditions pour que cela se passe vraiment est que nous appliquions cette repourvue des postes en interne pour supprimer les sur-quotas.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Je remercie infiniment Pierre Bonanomi pour sa présentation, l'intervention de Johann Robert et le travail fait en amont. Au Joran on s'est bien rendu compte que la situation est délicate et que votre travail n'est pas simple. Je ne vais pas revenir sur la question des sur-quotas et la probable mise en application du tableau des postes dès le 1^{er} janvier 2018 qui devrait contribuer à améliorer les choses. Je vais plutôt m'arrêter sur la question des immeubles. J'ai entendu la proposition de Johann Robert, je ne savais pas que c'était interdit de procéder ainsi. Il semble me souvenir que la ville de Neuchâtel a précisément fait cela il y a quelques exercices. Je pensais que pour autant qu'on arrivait à s'assurer que la valeur comptable plus élevée qu'on définissait correspondait à une réalité, par exemple en demandant une expertise, que c'était possible de procéder ainsi. Un autre point qui m'a paru important, c'est les rénovations. En comparant 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, je me suis rendu compte qu'en moyenne les rénovations entreprises s'élevaient à 1,3 million chaque année. En 2014, c'est 1,8 million, en 2015 c'est 780'000.-, en 2016, c'est 1.4 million, en 2017 c'est 765'000.- et en 2018 c'est 2 millions. Pour 2017 et 2018 je me base sur les budgets, on attend d'avoir les chiffres définitifs. Pourquoi n'arrive-t-on pas à une meilleure régularité ? On parle de plan quinquennal, on parle de planification, de rattrapage. Alors pourquoi est-ce qu'en 2018 on en fait autant et qu'on n'arrive pas à faire sur 2018 et 2019 ? On dit que le rattrapage est terminé mais j'attends avec anxiété les comptes 2017 pour voir ce qu'a coûté la rénovation de la cure de Colombier. J'espère que nous n'aurons pas de mauvaise surprise mais c'était aussi un très gros chantier et j'espère que les devis et budgets ont été tenus. Si ces grosses rénovations et rattrapages sont finis, tant mieux, mais si ce n'est pas fini, car c'est quand même difficile de dire avec plus de 30 immeubles qu'on est à jour et qu'il n'y aura pas de souci, surtout si on transforme des cures en immeubles locatifs. Est-ce qu'on ne peut pas s'efforcer de planifier et d'être constant ? Dans un budget c'est vraiment embêtant ces grosses différences. Donc soigneusement planifier les rénovations pour éviter les grandes variations. J'aimerais aussi vous rappeler que les revenus immobiliers de l'EREN, 1'830'000.- selon le budget, sur environ 8 millions cela représente 23% des ressources, c'est donc fondamental. La politique immobilière de l'EREN doit donc être très soigneusement suivie. On a parlé des hypothèques et Pierre Bonanomi a dit qu'il y avait une réserve hypothécaire. Je partage son avis, aujourd'hui il y a 8.8 millions d'hypothèques pour 23 millions d'immeubles au bilan, je suis convaincu qu'il y a des réserves latentes dans ces 23 millions.

Finalement, si on avait fait avancer la réflexion de la participation des EMS aux frais d'aumônerie, peut-être qu'on arriverait à aller chercher une centaine de milliers de francs. Au budget, 350'000.- de charges pour ces aumôneries et 34'000.- de participation.

Concernant la contribution ecclésiastique versée par les personnes morales, je suis très content d'avoir entendu que cela se présentait plutôt bien pour 2017. En moyenne sur ces cinq dernières années, on est entre 500'000 et 600'000.-. Il me semble que là, on doit être un petit peu plus ambitieux et entreprendre une démarche. On pourrait contacter les 50 ou 100 plus grosses sociétés du canton, on sait que c'est difficile d'interpeller certaines entreprises qui ont un siège social aux USA parce qu'elles ne sont pas vraiment disposées à intervenir pour soutenir des Eglises, mais il y en a d'autres. On pourrait faire une intervention concertée avec les autres Eglises, mais personnalisée pour aller leur dire combien leur contribution est importante, combien leur soutien et le mécénat qu'elles offrent est important. On pourrait aussi écrire à toutes les PME du canton car il y a beaucoup de managers qui ont tendance à écarter cet appel de contribution vu qu'elle n'est pas obligatoire. Il y a aussi des fondations, des associations, des sociétés immobilières, des Sàrl qui pourraient, en payant quelques centaines de francs, nous aider. Grâce à la newsletter, à la pub sur le net, aux réseaux sociaux, aux campagnes d'affichage, grâce aux activités des 500 ans de la Réforme, on aimerait que la visibilité de l'EREN se poursuive en

2018. Voilà les quelques éléments de recette que nous pensons très importants : les personnes morales, les revenus des immeubles, la visibilité de l'Eglise. Tout n'est pas aussi catastrophique que ce qui nous est dit, et quand on fait un budget, on est généralement trop prudent. Le Joran entrera en matière et votera le budget mais proposera une résolution afin qu'il reste quelque chose des remarques qui sont faites dans le cadre de la discussion.

Mme Véronique Frütschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
J'aimerais avoir un peu plus de détail au sujet de ces postes et des sur-quotas, quel est l'état actuel et quelles sont les perspectives.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre
Ma question-remarque concerne la contribution ecclésiastique, en particulier des entreprises dans le bâtiment. Quelles sont les directives données à la gérance pour demander des devis pour les travaux aux entreprises locales ? Au Val-de-Travers on a eu une remarque d'entreprises locales qui ont décidé de ne plus payer leur contribution ecclésiastique parce qu'on ne leur avait pas demandé de devis pour des travaux faits au Val-de-Travers. Il y a probablement des questions de coordination dans le fait que les paroisses doivent aussi communiquer les noms des entreprises au secrétariat général, mais il y a quand même la préoccupation d'au moins demander des devis aux entreprises locales afin d'être aussi cohérent quand on leur demande de payer leur contribution ecclésiastique. Donc est-ce qu'il y a des directives données à la gérance et quelles sont-elles ?

Mme Claire Humbert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
J'aimerais adresser mes remerciements à toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour rechercher des contributions ecclésiastiques qui avaient été abandonnées depuis plusieurs années. Tout ce travail doit quand même être relevé, je pense à Yvan Péter. Tout ce que Gilles a relevé, depuis quelques années cela se fait et on ne peut pas non plus espérer des millions avec toutes les subventions qui seraient peut-être versées par des personnes indépendantes. Je remercie aussi Patrick Schlüter pour sa réflexion car c'est vrai qu'on doit aussi faire très attention dans la gestion des entrepreneurs qui pourraient peut-être apporter leur contribution.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal
Merci pour toutes ces remarques. L'irrégularité dans nos rénovations ne devrait pas avoir d'influence sur nos comptes car quand on rénove, la valeur augmente du même montant. Les rénovations, on les fait quand on peut et quand on doit, par exemple quand un bâtiment est vide, quand le pasteur est parti. Effectivement cela donne de grands mouvements dans nos liquidités mais ils ne devraient pas avoir d'influence sur nos résultats.
A Colombier, beaucoup d'argent a été dépensé mais le bâtiment a pris de la valeur, donc aucun problème.

Oui nous avons des réserves latentes, mais ce n'est pas de l'argent qui est dans un tiroir ; si on les utilise, on appauvrit l'Eglise. Nos réserves latentes sont nos bâtiments, donc si on les utilise, on doit vendre des bâtiments ou les charger d'hypothèques.

La participation des EMS, c'est un sujet qui nous occupe.

Les personnes morales, certaines expériences sont très réjouissantes et d'autres moins. Les sociétés d'assurance et les banques ont à cœur de payer leur contribution ecclésiastique, ce qui est réjouissant. Celles qui ne la paient pas, nous prenons contact avec elles car nous savons que dans cette branche, il y a un lien avec la population.

Par contre si on essaie de motiver une entreprise qui n'a aucun lien avec l'Eglise, même si c'est une entreprise très connue dans le canton, on perd son temps. Les entreprises qui paient s'attendent au remboursement « trop payé » si la taxation définitive est plus basse. Cela crée aussi des variations très fortes et cela peut être une bombe qui nous tombe dessus comme cela a été le cas cette année.

Concernant les entreprises du bâtiment, et pour tenir compte de celles qui paient leur contribution ecclésiastique, nous avons mis en place un mécanisme qui obligeait nos gérances et architectes de nous soumettre à qui ils allaient faire des appels d'offre. Il y a peut-être eu des pannes, il faut que je vérifie avec notre secrétaire général mais en principe le processus est en place.

La question sur la résolution des sur-quotas obtiendra une réponse plus tard, je ne suis pas en mesure de le faire.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Est-il envisagé d'insister auprès d'entreprises comme Swisscom ou la Poste ? Et ne faudrait-il pas trouver d'autres liens, par un réseau, pour pouvoir entrer dans ces entreprises ? Cela concerne aussi tous leurs collaborateurs. J'ai de la peine à admettre qu'une grosse entreprise ne paie pas sans explications. Il y a certainement du potentiel. Merci déjà pour tout ce qui est fait.

M Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Effectivement ces deux entreprises nous posent des soucis. On a eu des contacts avec toutes les personnes qui sont susceptibles de signer pour le paiement de la contribution ecclésiastique mais si quelqu'un parmi vous a des contacts privilégiés avec la direction de Swisscom ou de Postfinance, c'est très volontiers que je me mettrais en contact pour que les choses se passent différemment.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Voilà les renseignements concernant le sur-quota : 2,5 postes en sur-quota par rapport au tableau des postes 2016, pour la fin de cette année, mais aujourd'hui nous sommes à 3,5 postes en sur-quota. Dès les premiers mois de l'année prochaine, 2 postes seront libérés, donc les fluctuations sont énormes et, pour établir le budget, on tient compte du nombre de postes et du nombre de personnes qui y travaillent, donc le budget est un peu en dessus de la réalité.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président informe qu'il y a deux résolutions. Celle pour adopter le budget et une supplémentaire de la paroisse du Joran adressée à la CEG. Il rappelle qu'il va, comme d'habitude, tourner les pages du budget les unes après les autres et que les députés pourront poser leurs questions et le Conseil synodal y répondra. Ensuite la résolution concernant l'adoption du budget sera votée puis la résolution supplémentaire sera débattue.

M. Paul-André Leibundgut, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

P. 12-13 : Nous avons remarqué que lors de l'année du jubilé de la Réforme, les conférences et autres manifestations ont eu lieu principalement à Neuchâtel. Notre souhait est que dorénavant les activités de l'EREN soient mieux réparties et de façon plus équitable sur l'ensemble du canton.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

P.16, point 12, exploitation de l'infrastructure informatique, qu'est-ce que c'est ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Ce poste de 40'000.- est nouveau. Il a été introduit il y a 3-4 ans. Précédemment, l'Etat nous offrait les prestations informatiques, mais maintenant nous devons les payer. Au secrétariat général, il y a des ordinateurs avec des logiciels qui sont reliés à un réseau interne et à un serveur au niveau du SIEN, avec des backups faits automatiquement au niveau du SIEN. Les 40'000.- sont pour toutes ces prestations. Le prix paraît élevé mais il est absolument conforme à la pratique du marché pour ce genre de prestation, nous l'avons vérifié.

Résolution

Le Synode adopte le budget 2018.

❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité

Résolution 2 - supplémentaire du Joran

Le Synode charge la CEG d'élaborer un rapport relatif à une stratégie reposant sur un mécénat à solliciter auprès des personnes morales et sur l'amélioration de la visibilité de l'Eglise par de la publicité et de la communication.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Quand on rencontre des difficultés financières, on cherche dans toutes les directions et on voudrait associer la CEG à la réflexion pour décharger le Conseil synodal. On se permet d'insister sur cette piste des personnes morales et donc on aimerait que le Synode charge la CEG d'y réfléchir. On souhaitait ne pas simplement accepter le budget mais faire un pas de plus en donnant ce mandat à la CEG.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Il ne me semble pas que ce genre de travail est dans les attributions de la CEG. Je ne crois pas que la CEG a le droit d'élaborer des stratégies. Son rôle est plutôt d'avoir un œil sur les stratégies et d'y réfléchir avec le Conseil synodal, mais pas de prendre les devants et d'agir en son propre nom, même si c'est le Synode qui la mandate et que la CEG est une commission synodale.

Le président pense que la CEG a le droit de s'exprimer en tant que CEG au Synode, et cela à tout moment. Si ses membres se sont concertés, elle a le droit de dire qu'elle est opposée à ce que le Synode lui confie ce mandat. Tout comme la Commission de consécration a le droit de s'exprimer en tant que Commission. Par contre le président ne s'exprime pas quant à savoir si cela fait partie du mandat de la CEG ou pas.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je suis intrigué sur la forme de cette proposition. Nous sommes au point de l'ordre du jour sur le budget. Manifestement cette proposition dépasse le budget 2018, puisque l'incidence souhaitée par cette proposition se porte sur plusieurs années. Il serait préférable que cette proposition apparaisse comme motion. L'avantage est que si elle est acceptée, elle va au Conseil synodal, qui ensuite, fera appel ou non à la CEG. Ce n'est pas la CEG qui doit être la première interlocutrice par rapport à ce texte.

Le président indique que le Bureau du Synode s'est posé la question quant à l'unité de matière. C'est évident que si unité de matière il y a, ce n'est pas par rapport au titre budget 2018 mais par rapport aux circonstances de ce budget.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

La CEG et la Commission de consécration sont des commissions synodales et elles nous donnent la possibilité d'avoir un dialogue direct entre le Synode et ces commissions. Il faut qu'on profite de cette souplesse et de cette disponibilité et aller droit au but. L'idée que j'entends et qui me plaît est de chercher et ouvrir à la créativité par rapport à ces questions difficiles et à solliciter d'autres instances pour compléter la réflexion. Cela me plaît qu'on puisse aussi participer à cela comme Synode et souligner ce souhait d'ouverture. Allons-y directement.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

J'ai trouvé cette discussion très intéressante car elle a repris beaucoup d'arguments que j'avais prévus dans la réponse du service de communication. Sur le plan formel, ce n'est pas le rôle de la CEG de rédiger un rapport concernant une stratégie. J'aimerais juste préciser certains axes du service de communication qui n'ont pas été évoqués et qui ont leur dynamique dans cette recherche d'argent. Pour les personnes morales, Pierre Bonanomi a parfaitement répondu et donc oui, cela se fait mais les deniers ne tombent pas toujours. L'année que nous venons de vivre, sur le plan de la communication, grâce à l'anniversaire des 500 ans de la Réforme, a produit un foisonnement d'activités théâtrales, musicales, gastronomiques, méditatives. Tout cela a pris beaucoup de place, au détriment peut-être d'efforts plus locaux, de contacts de proximité, de dialogues de personne à personne qui sont la base humaine de ce qu'on attend lorsqu'on crée une action de communication liée à une recherche de fonds. Désormais cette année tout à fait exceptionnelle est terminée, le Conseil synodal va reprendre des projets consolidés, bien

définis, par lesquels le mécénat peut être attiré. Je vous signale qu'un système de dons en ligne est désormais opérationnel et s'inscrit dans l'axe du plan de législature 2016-2020. Nous espérons que ce nouvel axe portera ses fruits. L'année 2018 sera l'année du bénévolat. On va se préparer à mettre en valeur cette forme d'aide à autrui. La visibilité de cet aspect de nos services fait partie de notre publicité qui repose sur le relai de nos paroles et de notre reconnaissance. En ce qui concerne la levée de fonds, il y a un poste à 30% à repourvoir qui sera très probablement activé en 2018 et donnera donc davantage de moyens à cette activité très prenante. Toujours dans l'idée du renouveau et dynamisme de la communication, un premier café communication au service des paroissiens concernés a été mis sur pied, en présence d'Angélique Kocher, la responsable de la communication. Cette initiative va s'exporter dans toutes les paroisses. En janvier 2018, il y aura une campagne publicitaire destinée à mettre en avant le travail des aumôniers aux services de personnes défavorisées et à aider le personnel de l'EREN qui n'est pas toujours à l'aise, formé sur le terrain, et qui ne sait pas assez mettre en valeur ce qui se fait dans nos structures existantes. Ne pas dépenser pour du nouveau mais mettre en valeur le potentiel que nous avons, nos activités qu'elles soient traditionnelles comme une étude biblique ou qu'elles soient renouvelées comme les fresh expressions.

Parmi les nouveautés prêtes à devenir opérationnelles, il est à signaler le système intranet qui sera l'outil d'une communication interne dynamisée. Mais il ne faut pas oublier que notre meilleure communication repose sur l'axe de l'évangélisation destiné à promouvoir le message de l'Évangile, le faire vivre, l'actualiser. A chacun de se demander s'il est vraiment passé en mode évangélisation. Pour nous c'est la base de la communication.

Le Conseil synodal est convaincu qu'un nouveau rapport, qui plus est émanant d'une commission dont ce n'est pas la tâche, ne se justifie pas. Nous ne souscrivons pas à la résolution de la paroisse du Joran. Maintenant comme il y a une proposition de motion qui a été faite, à vous de voir si l'outil que représente la motion est plus adéquat, efficace pour répondre à la demande de la paroisse du Joran.

Le président résume la situation en disant qu'il semblerait que ce ne soit pas dans les attributions de la CEG de traiter cet objet. Donc si le Joran maintient cette formulation, il confie ou risque de confier cet objet à une Commission qui n'en veut pas et qui considère que ce n'est pas sa tâche et en fait, le règlement général lui donne à peu près raison car les tâches de la CEG sont clairement décrites aux articles 305 et 306 et il n'est pas dit que le Synode peut lui donner des mandats particuliers. Elle a des tâches, sur le budget, sur les comptes, sur le rapport d'activité mais pas sur des mandats particuliers.

Nous avons également entendu certains avis positifs exprimés sur le fond de la résolution. Il y a donc deux possibilités pour la paroisse du Joran, soit de changer la charge de la CEG par une autre charge en disant par exemple que le Synode charge le Conseil synodal avec la CEG ou de retirer la résolution et de revenir ultérieurement avec une motion.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Je remercie les personnes qui se sont exprimées, en particulier Antoinette Hurni, qui m'a permis de mieux comprendre les dernières lignes du résumé qui faisaient état de l'action entreprise en 2018. J'ai été convaincu par tout ce que j'ai entendu. La résolution est retirée et on va réfléchir si on revient avec une motion ou pas. Je remercie beaucoup Pierre Bonanomi qui a fait cet appel aux personnes qui auraient des liens, des connexions pour aller parler aux grosses entreprises qui ont de la peine à payer comme Swisscom et Postfinance.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, au nom de la CEG

Je m'exprime au nom de la CEG puisqu'elle en a le droit. J'aimerais rassurer les députés, car même si on vient d'avoir lecture des tâches de la CEG, nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseil synodal sur tous les sujets de l'EREN. Nous sommes un vis-à-vis et souvent nous avons des séances avec un conseiller synodal pour savoir un peu plus sur son rôle et sa tâche au sein de notre institution. Nous avons le droit de donner notre avis sur bien des sujets, donc il est vrai que si des démarches de cet ordre se mettent sur pied, la CEG y participe par son regard et ses critiques. Cela ne veut pas dire que la CEG se retire de toute discussion et de tout intérêt. La CEG est vraiment la partenaire du Conseil synodal. La CEG refuse cette résolution mais cela ne veut pas dire qu'elle ne s'implique pas.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la mise en application du tableau des postes 2016-2020

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, CherEs AmiEs.

Une petite précision en introduction : il s'agit de la mise en application du tableau des postes concernant les postes paroissiaux. Le tableau des postes cantonaux a déjà été mis en application. Ce rapport ne porte donc pas sur les critères ou les modalités d'application rappelées dans le rapport sous le point 6 "mise en application du tableau".

Le Conseil synodal a souhaité retarder le plus possible la mise en application de ce tableau des postes. Mais l'évolution des rentrées de la contribution ecclésiastique en 2017 l'a questionné dès juillet 2017.

Le Conseil synodal s'est posé de nombreuses questions :

1 - pourquoi cette forte diminution des rentrées?

2 - y a-t-il des mesures que le Conseil synodal pourrait prendre pour freiner la diminution des rentrées de la contribution ecclésiastique ?

3 - à quelle date proposer la mise en application du tableau des postes paroissiaux?

4 - comment accompagner cette mise en application?

*1. A la première question, pourquoi cette forte diminution des rentrées, le Conseil synodal ne peut fournir une réponse simple. Deux facteurs probables peuvent occasionner cette diminution :
- sur la déclaration des impôts, la "non déclaration" de son appartenance religieuse. Sur ce point, il y a une diminution des foyers qui se déclarent protestants : c'est un recul de 4.2%. Ce qui est plus élevé que les autres années (2.4%).*

- l'amnistie fiscale et les taxations en suspens.

On constate une diminution du nombre de protestants dans le fichier de la police des habitants, depuis de très nombreuses années : par exemple en 2012, il y avait 59'972 protestants et en 2016, 53'932. La question de l'appartenance n'est plus indifférente. Les sorties de l'EREN s'expliquent par la clarification des liens avec une institution dont on ne partage plus les valeurs religieuses ou dans laquelle on ne s'engage pas.

2. Les mesures possibles. Comme vous l'avez entendu, il n'y pas un facteur explicitant la diminution des rentrées de la Contribution ecclésiastique et qui permettrait au Conseil synodal de prendre des mesures ciblées. L'érosion de la Contribution ecclésiastique est constante depuis de nombreuses années. C'est un fait. Le Conseil synodal et le Synode ont pris ces dernières années d'importantes mesures pour pallier en partie à cette diminution. Je vous rappelle quelques-unes de ces mesures : certaines sont uniques comme

- la réduction du subside au CSP,

- l'envoi aux familles protestantes ou aux familles dont l'un des membres est protestant demandant l'inscription de l'appartenance religieuse de leur enfant à la police des habitants,

- la valorisation du parc immobilier;

d'autres sont constantes comme

- la levée de fonds auprès de paroisses, d'Eglises et d'institutions,

- les appels téléphoniques auprès des contribuables,

- les campagnes inter-églises.

S'il n'existe pas de mesure pour éradiquer la diminution des membres inscrits à la police des habitants, nous pouvons, par contre, travailler à l'évangélisation et augmenter le nombre de personnes participant aux activités et au soutien financier de leur Eglise.

J'ai utilisé une fois cette comparaison : pour EREN 2003, il y a eu environ 5% des membres de l'Eglise qui sont venus votés lors de l'assemblée générale. Il s'agirait, avec dynamisme et souplesse, d'augmenter substantiellement ce nombre pour qui appartenir à l'EREN n'est pas indifférent.

3. La question de la date de la mise en application de la diminution

Le Conseil synodal a réfléchi à trois possibilités :

- dès janvier 2018
- dès août 2018 après les comptes 2017
- dès janvier 2019.

Après analyse, le Conseil synodal propose au Synode, janvier 2018 pour les raisons suivantes :

- vu l'évolution des rentrées de la Contribution ecclésiastique en fin 2017, le retard des rentrées ne sera pas compensé, par conséquent les 300'000.- prévu au budget 2018 sont réalistes.
- la mise en application prendra du temps, puisque la diminution se fera par départs naturels. Il faut donc commencer le plus tôt possible : janvier 2018.

4. Comment accompagner cette diminution?

Le Conseil synodal et le service des Ressources humaines accompagneront les Conseils paroissiaux. Ils seront aussi attentifs aux rôles des permanents afin que leurs charges de travail soient adaptées à la réduction des postes. Les sur-quotas des paroisses seront à disposition du service des remplacements. Le service des remplacements proposera, en concertation avec les modérateurs, une manière d'organiser cette mise à disposition des sur-quotas au service des remplacements. Pourquoi introduire cette mesure ? Le service des remplacements est très sollicité aujourd'hui. Les paroisses en sur-quota seront ainsi solidaires des efforts de leur Eglise pour mettre à disposition des paroisses des remplacements lorsque cela est nécessaire

- soit parce que les paroisses sont en sous-quota, en processus de repourvue, avec un poste vacant,

- soit encore parce que les permanents sont en arrêt de travail ou en formation.

Le Conseil synodal espère aussi que cette mesure permettra aux permanents d'oser changer de poste sans se sentir coupable de mettre leur paroisse et leurs collègues dans des difficultés d'organisation. En effet dès janvier 2018, tous les conseils paroissiaux et colloques en sur-quotas devront penser leur travail professionnel dans le cadre du tableau des postes 2016-2020.

Comme je vous l'avais aussi dit en juin 2015, la manière d'établir le tableau des postes est obsolète. Le projet EREN 2023 prendra cette question en lien avec la mission de l'Eglise et de sa structure. Merci de votre attention et le Conseil synodal vous incite à entrer en matière.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Notre paroisse ne souhaite pas remettre en question la résolution, elle en comprend le principe. Il y a simplement une question de moment. C'est vrai que la mise en application est suspendue depuis quelques années. Mais notre décision aujourd'hui va reposer sur un budget, or le budget est une estimation, la projection d'une réalité comptable économique espérée établie au cours du 3^e trimestre de l'année. Et malheureusement cette décision va impacter gravement l'engagement, la mission de l'Eglise sur ce bout de territoire neuchâtelois. On ne pourra plus accomplir toutes les missions culturelles, théologiques, spirituelles. Simplement sur un rapport qui est une projection. On apprend que, dans le dernier trimestre, les indicateurs économiques sont plutôt positifs et qu'à partir du 1^{er} janvier, deux postes vont disparaître, il nous paraît assez normal d'attendre encore un peu et de reporter la décision au Synode de juin 2018 qui prendra alors la réalité des comptes 2017.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Le déclic pour présenter ce rapport n'a pas été le budget mais la chute des rentrées de la contribution ecclésiastique en juillet. On a réfléchi au Conseil synodal pour savoir que faire et on a pensé qu'on doit vous présenter ce rapport. Effectivement le budget reflète ce que nous avons constaté à ce moment-là, mais pas entièrement, et au niveau des recettes de la contribution ecclésiastique, il ne faut pas trop tirer.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Nous perdons un poste plein avec l'application de ce nouveau tableau des postes. De fait, c'est déjà courtois de la part du Conseil synodal de nous le représenter car comme il avait déjà été voté par le Synode, vous auriez eu le droit de l'appliquer tel quel. Le nouveau tableau des postes va nous poser tout plein de problèmes, en tout cas cela a déjà commencé dans notre paroisse et je pense que cela sera le cas dans les autres paroisses aussi. Mais nous réalisons tous que nous ne pouvons pas vivre éternellement avec un déficit structurel. L'idée de devoir tous faire un effort

me semble juste et cela nous mène vers EREN 2023 et le souhait d'avancer peut-être plus vite encore vers plus de souplesse, plus de dynamisme, plus de possibilités de travailler ensemble aussi de façon régionale. En diminuant les postes paroissiaux, après avoir diminué les postes cantonaux, la charge en % de l'administration centrale devient de plus en plus lourde. L'organe central de l'EREN représentait dans l'ancien tableau des postes 17 % (Conseil synodal, RH, Info-com et finances et administration) et dans le nouveau tableau des postes, il représentera 25,7 %. Je pense que le prochain effort à faire de la part du Conseil synodal sera de voir comment diminuer cela. Je me suis basé sur les chiffres du budget à la page 3.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran ne remet pas en cause la mise en application du tableau des postes qui a en fait déjà été votée, mais si nous comprenons bien, demande maintenant à être appliquée jusqu'au bout. En revanche même si le rapport ne porte pas directement sur les critères, il y a du temps qui a passé, des expériences ont été faites et le Conseil paroissial du Joran n'approuve pas l'idée d'une repourvue de manière stricte à l'interne, car, malgré ce que le président du Conseil synodal a dit en ajoutant que les sur-quotas seraient à disposition du service des remplacements, ce qui donne un peu de jeu, mais il craint une rigidification de tout le système. Et comme on est en rétrécissement régulier, cette situation sera peut-être encore d'autant plus grande. Nous souhaitons garder un certain dynamisme dans le canton avec la possibilité que les choses bougent un peu et ne pas se fermer d'emblée aux personnes venant de l'extérieur. Nous comprenons bien que l'institution veuille un peu protéger à l'interne les personnes engagées depuis longtemps dans l'EREN, mais on a l'impression qu'au niveau des paroisses ce réflexe existe donc on n'a pas tellement le souci que quelqu'un se retrouve sur le carreau dans le canton à cause de l'abandon de ce critère de repourvue à l'interne. Tout le monde est conscient des enjeux et des difficultés de notre Eglise. Ce n'est pas simplement pour prolonger des sur-quotas mais c'est pour garder une ouverture et un certain souffle dans notre Eglise. A titre personnel, je ne vois pas tout à fait le lien entre l'application de la mesure et la repourvue à l'interne.

Dans une nouvelle résolution, le Joran propose de charger le Conseil synodal d'accompagner les paroisses dans leur processus de collaborations paroissiales voire de fusions. Il nous apparaît que ce n'est pas si simple ces collaborations entre paroisses. La question s'est posée pour nous lorsque nous avons cherché à repourvoir nos postes, de savoir s'il était possible et souhaitable qu'un pasteur référent le soit dans deux paroisses. Cela nous a paru quasiment impossible au niveau de la faisabilité. Le rapport ne parle pas d'idée d'éventuelles fusions de paroisses. Il faut voir plus large que juste des accommodements d'où notre proposition que le Conseil synodal accompagne les paroisses, y-compris avec la pesée d'intérêt entre collaboration de quelqu'un entre deux paroisses ou éventuellement idée de fusion.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Avec le Conseil paroissial, nous soutenons la proposition du Conseil synodal. J'aimerais une Eglise fraîche, remplie de joie, dynamique et souple. Nous avons une vision pour l'Eglise. Je sais bien que c'est le titre d'un rapport à venir, mais comme ce que j'ai à dire sort un peu du cadre, je profite d'en dire un mot maintenant. Vous avez eu une petite brochure « Passons en mode évangélisation ». Yves Bourquin, Johnny Calame, Florence Droz, Christine Hahn, Jérôme Ummel, Daniel Landry, Jocelyne Mussard, Hyonou Paik, Jean-Paul Sandoz, David Allisson ont constitué un groupe qui a travaillé sur le plan cantonal pour nous proposer ces réflexions de « Passons en mode évangélisation ». J'ai dit les noms car je sais que vous avez dans le premier cercle de vos contacts dans l'EREN au moins une de ces personnes et avec elle, passez en mode évangélisation. Ce n'est pas une question de disposition intérieure ou d'examen spirituel. Il s'agit d'autre chose qui est attendu chez nous et qui est attendu ailleurs en Suisse et en Suisse romande. J'ai été très surpris de l'accueil enthousiaste des collègues et de gens des Eglises voisines. Une représentante des nouvelles formes d'Eglise de l'Eglise protestante de Genève m'a dit : waow quelle avance vous avez dans l'EREN pour faire cela. Je lui ai répondu que oui on a réfléchi, on a eu de la joie, du dynamisme et de la souplesse pour travailler à cela, mais à Genève il y a le Lab, la Maison bleu ciel, l'Eglise des enfants. Il y a des postes pionniers qui ont été mis à disposition pour mettre en œuvre ce travail. Il s'agit de renverser l'Eglise, cette brochure de la revue des cèdres (L'Eglise, pour y venir) était à disposition à l'entrée. On pourrait

mettre comme vision pour notre Eglise juste l'image. Cette église qui est ripée pour ouvrir l'espace des bancs et de la célébration aux passants, aux cyclistes, aux promeneurs. Cette année 2017 nous a fait voir et revoir nos racines, nous avons vécu, nous avons rencontré du monde, nous avons prié les uns avec les autres, les uns pour les autres et maintenant renversons l'Eglise. Je vous recommande la lecture de cette brochure et en particulier les pages décrivant la biodiversité ecclésiale et qui parlent notamment d'économie mixte dans l'Eglise. Il y a un travail traditionnel, les paroisses dans la structure que nous connaissons, qui font l'Eglise. Il y a aussi des projets novateurs, d'autres formes de rassemblements de prières, d'échanges, qui forment aussi l'Eglise. Ces deux entités ensemble forment l'Eglise. Nous pouvons travailler à cela déjà en appliquant ce tableau des postes, en se demandant, si on supprime une part de poste, comment on peut organiser notre vie paroissiale en en supprimant deux et en dégageant de la disponibilité, des forces, de la créativité pour d'autres formes d'Eglise, d'autres formes de communauté priante, d'autres formes de communauté de partage de la foi.

Mme Diane Friedli, paroisse de la BARC, en son nom propre

Merci à David Allisson pour la force de son intervention. Cela rejoint mes tergiversations de mes nuits. J'ai relu les documents du Synode pour aujourd'hui. En repensant à la discussion entre le Conseil paroissial de la BARC et le conseiller synodal, j'avais ressenti au sujet de ce rapport une forte résignation face à cette question de tableau des postes, de réduction de postes et aussi face aux questions financières plus largement dans notre Eglise qui sont tellement revenues ces dernières années qu'elles nous pèsent, comme une rengaine, quelque chose qu'on anticipe, on sait bien que cela va arriver et puis cela tombe année après année. J'ai aussi ressenti une crispation même avant que les comptes soient bouclés. Cette crispation ajoute de la crainte au sentiment d'urgence. Les mesures proposées, qui ont déjà été adoptées par le Synode mais pas encore mises en vigueur, évoquent un triste rétrécissement, réduction des postes en paroisse, limitation des ministres formés, fermeture des candidatures externes. Cela me pose un problème sérieux quand dans la même session nous discutons du tableau des postes et de la vision partagée EREN 2023. D'un côté le Conseil synodal nous propose d'être une Eglise mue par trois adjectifs : dynamique, souple et joyeuse et d'un autre, le Synode est appelé à prendre une décision à laquelle je ne peux m'empêcher d'associer les adjectifs : résigné, crispé, rétréci. Je ne suis pas une idéaliste et je sais bien qu'il y a des problèmes financiers, mais je sais aussi, et on l'a entendu du Conseil synodal ce matin, qu'un travail profond et sérieux est en cours pour chercher de nouvelles ressources. Il est décevant que deux des rapports qui ont pris du retard soient ceux qui devraient nous rapporter de nouvelles ressources : la participation financière des EMS, budgétée à 34'000.- alors que si cela comprenait le 80% comme le Synode l'avait établi en 2011 déjà, c'est 60'000.- qui devrait être mis au budget, et Evangélisation dont David a aussi parlé.

On se dirige vers des années difficiles quant aux renouvellements des forces professionnelles, alors je trouve difficile de décider de limiter la relève en prenant peu de stagiaires et de ne repourvoir les postes qu'à l'interne. Devant cette situation qui semble bouchée, j'essaie de me souvenir de l'injonction « choisis la vie » et là, j'ai du mal à voir la vie dans ces mesures du rapport no 1. Je ne vois pas comment cette mise en œuvre du tableau des postes peut rendre notre EREN dynamique, souple et joyeuse. Je suis devant un dilemme car les députés de la BARC ont choisi d'entrer en matière et d'accepter ce rapport. Déjà que je suis une députée en plus et un peu à côté de la plaque mais je résoudrai cela avec moi-même au moment du vote.

M. Martin Nouis, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Il y a une baisse des contributions ecclésiastiques et, quand on fait un service funèbre et qu'on est face à quelqu'un qui nous dit que oui cette personne payait sa contribution ecclésiastique, à la fois on est content et à la fois on se dit que cela fait un contribuable de moins. Il faut prendre en compte cette érosion naturelle. Dans notre Eglise, on est assez bon pour la jeunesse, le catéchisme et les retraités, mais pas pour les 30-50 ans. C'est une génération un peu moins focalisée sur les questions de lieux de vie, paroisse, elle se déplace plus facilement, qui ne trouve pas aujourd'hui la satisfaction dans l'Eglise telle qu'on la propose et pour qui il faudrait organiser des choses, mais cela demande des forces, de l'énergie, de la créativité. Mais plus on diminue les postes dans la paroisse, plus on perd des forces pour la créativité. Je sais qu'on va parler d'EREN 2023 tout à l'heure mais je ne sais pas si cette tranche d'âge est spécifiquement

citée, mais au moment où on diminue les forces de créativité de chaque paroisse, il aurait été bon aussi de donner les moyens de penser la créativité de cette tranche d'âge d'un point de vue cantonal pour qu'un lien se fasse.

Le président pense que malgré tout ce qui a été dit, l'entrée en matière n'est pas forcément remise en cause. Le temps de la pause de midi pourrait être pris pour décanter les options précises par rapport à ce dossier. On a parlé du déplacement de l'entrée en vigueur, si c'est le cas, est-ce que le Conseil synodal devrait refournir un papier ? Il a été mentionné les critères pour repourvoir les postes en interne, une préoccupation fondamentale d'accompagnement et finalement la question du lien immédiat entre la mise en application du tableau des postes et la démarche à faire de restructuration. Est-ce que le tableau est à la fin d'un processus ou est-il dès maintenant posé et le processus suit ? Tout cela pourra encore être discuter dans le second débat, mais évidemment si l'entrée en matière est refusée, c'est la fin.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Plusieurs questions importantes ont été soulevées. Ce rapport montre bien que nous sommes à la fin d'un cycle et au début d'un nouveau. En tant qu'employeur, le Conseil synodal doit avoir les moyens financiers pour ses employés. Lorsque David parle de cette Eglise fraîche, dynamique et souple, c'est bien là-dessus qu'on aimerait arriver en tant que Conseil synodal. Mais pour cela, il faut changer de mentalité. Ce rapport ne parle pas de cette dimension-là, c'est vrai. Au sujet de la gestion, on a besoin d'argent. Ce rapport répond à cette question. Ce tableau des postes est le dernier fait de cette manière-là car il ne tient pas compte de la réalité du travail. En tant qu'Eglise, on doit changer notre manière de voir l'Eglise, de penser l'Eglise dans sa mission concrète sur le terrain. C'est le projet EREN 2023.

Le malaise qui est apparu est juste. J'ai l'impression d'être dans un entre-deux, attendant quelque chose de nouveau. Mais pour cela il faut être convaincu qu'on peut changer la manière d'être de l'Eglise dans le canton de Neuchâtel.

Concernant la résignation, depuis des années je suis résigné sur cette diminution inéluctable. Qu'allons-nous faire, par le moyen de l'évangélisation, pour toucher les personnes pour qu'elles appartiennent de nouveau à notre Eglise et s'y engagent ?

Concernant les mesures internes, le Conseil synodal ne peut pas imposer une mesure interne. Il ne peut que proposer entre les différentes parties : Conseil synodal, Conseil paroissial et permanent. Il n'a aucune directive pour obliger de placer quelqu'un, il y a toujours une concertation. Si personne n'est trouvé à l'interne, la postulation est ouverte à l'externe. Si on enlève cette mesure, on saute l'étape de la recherche à l'interne.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je décide de me faire l'incarnation de la résignation. Je rejoins tout à fait ce qu'ont dit Diane et David, simplement là où je place la résignation et le désabusement aussi, c'est que cela fait depuis que je suis ministre dans l'EREN que j'entends ces arguments. Je me souviens qu'en 2003, on nous a proposé de fusionner les paroisses pour qu'enfin nous puissions avoir des équipes à compétences multiples, pour que nous puissions créer, provoquer des émulsions un peu dans tous les coins, et aujourd'hui on en est encore et toujours à faire un travail pastoral qui date du 19^e siècle et à se retrouver cantonné chacun chez soi car les tâches doivent être faites et on est toujours moins nombreux dans les équipes à compétences multiples. Je vis cela avec de la résignation et du désabusement. Effectivement mon souhait serait qu'on puisse créer des nouveautés et être déchargé de certaines tâches, qui me semblent désuètes, mais qu'il faut faire parce que malgré tout une partie de la population l'attend, même si on sait que cette partie de population vieillissante ne participera peut-être même plus parce qu'elle n'arrive plus vraiment à se déplacer et à s'y rendre. On se dit qu'il y a des activités qu'on ne peut pas toucher parce qu'elles sont attendues, mais il n'y aura pas de public et de vie là-autour, et en contrepartie on perd du temps et on n'a pas l'énergie et la force pour créer ce dont David nous a parlé et qui a été prévu dans le programme évangélisation.

Je trouve dommage ces redondances d'année en année de programmes de législature qui au final finissent par se ressembler, avec les mêmes arguments de positif et d'engouement, mais qui dans les faits ne semblent pas être appliqués et n'ouvrent aucune perspective de réjouissance. Je me fais donc l'incarnation de la résignation.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président demande s'il y a une proposition de renvoi du rapport au Conseil synodal ; ce qui n'est pas le cas.

Résolution

Le Synode décide la mise en application du tableau des postes 2016-2020 dès le 1er janvier 2018, par départs naturels.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

En principe dans une célébration, la confession des péchés vient au début. Je viens peut-être un peu tard pour ma part ; je confesse que je suis arrivé à ce Synode pas très motivé ; un budget déficitaire, une mise en application d'un tableau des postes, un débat sur le Notre Père où finalement il me semble que la décision que nous aurons à prendre tout à l'heure s'impose d'elle-même. Pourtant les débats et les interventions de ce matin, ainsi que la célébration m'ont un peu réveillé et motivé. Merci à leurs auteurs.

Pour en revenir à ce rapport et ces résolutions, j'aimerais rappeler qu'on s'est posé la question de savoir si ce tableau des postes vient au début ou à la fin d'un processus. En y réfléchissant, il me semble que nous avons déjà pris la décision de ce tableau des postes, il s'agit maintenant de sa mise en application. C'est vrai que c'est toujours inconfortable de devoir faire avec moins. Pourtant, posons-nous la question du regard à avoir sur ce que nous avons vécu ces dernières années. Nous avons pu profiter de postes supplémentaires, par le fait que le Synode a décidé de ne pas appliquer tout de suite ce tableau des postes qui avait été voté en principe pour 2016.

Oui nous savons que c'est toujours inconfortable de baisser les postes mais la mise en application de ce tableau des postes au 1^{er} janvier 2018 s'impose d'elle-même. Il faut tenir les décisions prises à l'époque et y aller courageusement avec les difficultés que cela va poser.

Je soutiens pleinement la résolution du Conseil synodal.

Par contre j'ai entendu deux choses ce matin que je n'aimerais pas perdre. Je ne sais pas encore la forme qu'elles doivent prendre, sous forme de résolutions supplémentaires ou simplement d'intention à entendre. Le recrutement des postes va être un défi dans les prochaines années. Cela impliquera de trouver des ministres à l'externe, de la souplesse pour les permanents d'augmenter leur taux de travail et il me semble que le rapport manque un peu d'élan à ce sujet. Il faut entendre cette volonté de garder nos employés, de les motiver à travailler et de donner des outils en souplesse de répondre au défi du recrutement à l'avenir. C'est la première chose qui doit être entendue et on en retrouve une part dans une des résolutions supplémentaires.

La deuxième chose que j'ai entendu et qui me réjouit est que notre Eglise doit oser passer en mode évangélisation, donner les forces pour créer des projets, rencontrer notre monde et y être témoin de l'Évangile qui nous fait vivre. Cela doit être entendu au niveau du Conseil synodal dans le processus EREN 2013 et au niveau des paroisses.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

D'un côté, on nous dit que le tableau est déjà obsolète et en même temps il faut voter de manière urgente ce tableau. En soit, c'est un souhait pour passer à autre chose, mais quant à l'urgence, je ne suis pas tout à fait certain que cela soit le cas. D'une part, on nous présente l'avenir de manière positive sur le plan économique et d'autre part, sur 3 postes surnuméraires, 2 seront déjà supprimés en janvier, donc l'urgence ne s'impose pas.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Quand j'ai parlé de tableau des postes obsolète, c'était sur les critères, la manière de déterminer le nombre de postes par paroisse. Ce sont ces critères qui sont devenus obsolètes par rapport au dynamisme qu'on doit retrouver en paroisse. Concernant l'urgence, s'il y a 2 postes qui ne sont pas repourvus dès l'année prochaine, si on retarde la mise en application du tableau des postes, une mise au concours sera faite. Si on attend, des postes seront repourvus et nous nous retrouverons avec un sur-quota plus important.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

J'ai besoin de savoir comment cela va se passer concrètement pour ceux qui sont en surnuméraire.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal et le service des remplacements vont proposer, en concertation avec les modérateurs, une manière de mettre en place une sorte de service aux remplacements qui serait inscrit à l'avance dans le travail des ministres et pas par à-coup. Mais avant d'imposer une solution, il s'agit d'avoir une concertation avec les différents modérateurs pour voir comment c'est possible. L'idée n'est pas d'appeler un ministre pour lui demander une aide immédiate, mais une sorte de système de mise à disposition fixe.

Mme Isabelle Ott-Baechler, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai une question concernant notre proposition de résolution 2. Pour les députés de la paroisse du Joran, l'acceptation de la première résolution dépend aussi de la deuxième. Nous n'avons pas été convaincus par les explications du Conseil synodal. Nous sommes convaincus que les critères de choix à l'interne, ainsi que les autres critères, ont été choisis en 2014 et nous sommes en 2017, les circonstances ne sont plus les mêmes. Il nous paraît naturel et possible de modifier ce critère. Au vu de ce qu'on a entendu, le vocabulaire utilisé qui invite plus à la résignation, la tristesse et la crispation, laissant précisément dans le rapport l'idée de ne regarder qu'à l'interne donne le sentiment d'un repli et d'une fermeture. A l'interne on sait très bien, selon ce qui a été dit par le président du Conseil synodal, qu'on doit s'arranger entre différentes parties et le Conseil synodal ne peut rien imposer. Pourquoi se couper de postulants externes et décourager des personnes à se proposer, qui peut-être ne seront pas prises cette fois-là, mais pourraient être prises une autre fois, par ce critère qui ne nous paraît absolument pas utile. Au Joran, nous avons eu la chance de pouvoir engager Marianne Guérault, de Paris, qui est un apport très important pour notre paroisse et aussi un regard nouveau sur notre Eglise, sur notre manière de travailler, sur notre mission. Elle est un vent frais et je trouve extrêmement dommage que notre Eglise qui, malgré ses difficultés financières, a toujours été considérée comme une Eglise pionnière sur le plan suisse, se referme par cette idée de toute façon très difficile à appliquer dans les faits. Pour nous il est important d'être d'accord sur ce point pour pouvoir aussi voter la première résolution.

Le président fait un point de la situation et demande si la députation du Joran est en train de dire qu'elle pourrait dire non à la première résolution si le Conseil synodal ne veut pas entrer en matière sur au moins repenser les critères de l'interne. La paroisse du Joran a besoin d'entendre un mot du Conseil synodal.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Par rapport à ma propre expérience, cela fait maintenant 15 ans que je suis en poste dans la même paroisse et pour diverses raisons je n'ai pas encore envie de bouger aujourd'hui. Par contre je vis une situation qui me permet d'avoir un souffle nouveau et qui permet à la paroisse d'avoir un souffle nouveau. Nous avons accueilli Diane Friedli et nous accueillerons prochainement une autre personne pour remplacer Sylvane à qui nous avons dit au revoir durant le culte. Dans notre paroisse avec 3 postes, 2 ont été libérés, moi la vieille qui reste et donc 2 nouvelles têtes qui arrivent, de l'interne, mais cela fait quand même un sacré appel d'air et un sacré changement. Je ne dis pas que garder le critère de repourvue à l'interne est excellent, mais je pense qu'il y a quand même moyen d'avoir un souffle d'air frais même si c'est à l'interne. Par contre je pense qu'il sera essentiel de motiver pour qu'il y ait des mouvements.

M. Florian Schubert, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse a entendu ce matin qu'il fallait renoncer à l'idée de remettre les critères en discussion et je crois que nous l'avons accepté. Vous savez que nous sommes la paroisse qui perd de loin le plus et nous nous sommes demandé si on ne pourrait pas revoir la manière de calculer. On nous a répondu que non, ce débat a déjà été fait et le tableau est représenté. Je suis un peu mal à l'aise avec la proposition du Joran de dire : nous dirons non si ce n'est pas ensuite rediscuté,

etc. Je pense qu'il faut qu'on discute les sujets dans l'ordre, comme c'est prévu, et quelque part on joue le jeu que les critères ne sont pas vraiment modulables, sinon on met le Conseil synodal dans une mauvaise posture.

Le président précise que l'idée est de prendre les sujets dans l'ordre mais une paroisse témoigne que sa décision et son positionnement dépendent quelque part un peu de ça alors c'est logique que le Conseil synodal puisse répondre à cette interrogation.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal préfère garder le critère de la repourvue à l'interne, comme cela a été expliqué. Rechercher tout d'abord une solution à l'interne avec les différentes postulations, mais s'il n'y a personne et pas de changement possible, le Conseil synodal ne peut pas obliger les paroisses ou les personnes à changer. Le seul élément qu'on pourrait dire, c'est en principe à l'interne. Sinon le risque est qu'on dise que c'est ouvert et qu'on prenne qui on veut.

Mme Juliette Leibundgut, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je suis infirmière et, je ne sais pas si vous connaissez la situation dans le canton, quand on veut engager une infirmière, on doit primordialement engager une neuchâteloise ou une suisse et seulement après on peut engager une étrangère, une transfrontalière. La question d'Isabelle Ott-Baechler est bienvenue et il faudrait marquer : principalement les postulations internes. Il suffit peut-être de rajouter un petit mot qui spécifie bien qu'on commence par des postulations internes au canton et après on ouvre son éventail à l'externe. Je pense qu'à un moment donné, dans le berceau neuchâtelois, il n'y aura plus suffisamment de pasteurs pour remplir les postes.

❖ Vote sur la résolution : acceptée avec 32 oui et 5 abstentions

Résolution 2 - supplémentaire du Joran

Le Synode décide de renoncer au critère de repourvue à l'interne.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

C'est une question de sensibilité et moi je pense beaucoup à la question du rayonnement de notre Eglise et des messages symboliques qu'elle donne. C'est pourquoi la paroisse du Joran propose au Synode de renoncer à ce critère de repourvue à l'interne sachant que de toute manière on va voir à l'interne d'abord. Cela ne posera aucun problème mais c'est un message qu'on donne alors qu'on sait qu'à l'interne on ne trouvera jamais tout à fait les compétences pour tous les postes qui pourraient être libérés et le mouvement fait partie même de la vie. Donc nous maintenons notre résolution. On peut aller avec l'amendement proposé par Juliette Leibundgut mais l'idée d'abord serait de renoncer à ce critère.

Sœur Pascale, communauté de Grandchamp

Ce que j'avais retenu de la rencontre au Joran était qu'on voulait proposer « repourvu en interne en priorité » ; une petite modification qu'on voulait proposer.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je veux appuyer la proposition du Joran. Lors de notre débat en paroisse, je n'ai même pas pensé à oser remettre en question un critère qui paraît tellement établi. Par contre cela va peut-être un peu loin. J'aime bien l'intervention de Juliette Leibundgut car si je lis le critère : Les postes vacants ministériels sont repourvus en interne, c'est strict et je vois le repli sur soi. Si on ajoute « en priorité » en interne, cela est acceptable.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Effectivement pour notre sentiment d'Eglise et pour le renouveau, il serait bien d'avoir du mouvement qui vient de l'extérieur. Le mouvement à l'intérieur est aussi important et quand on parle de l'image de notre Eglise, il y a aussi l'image d'une Eglise qui a des difficultés financières et les gens autour de nous le savent, et cette image est très négative. Si la force de conviction de faire les repourvues de poste en interne n'est pas suffisamment grande, nous risquons d'être ici encore dans 4 ans avec un sur-quota qui ne sera pas de 2 postes mais toujours de 5 postes.

C'est-à-dire environ 700'000.- de déficit par année. Le Conseil synodal va faire preuve de bon discernement quand il s'agira de repourvoir un poste et qu'on n'arrive pas à trouver en interne, mais il faut lui laisser cette marge sinon on perd l'outil qui va nous permettre de redresser nos finances.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis très partagé sur cette question, plutôt sur la question technique que sur le fond. Je partage totalement l'intention d'Isabelle Ott-Baechler et de la paroisse du Joran de l'ouverture du besoin du mouvement, tout comme je partage ce que vient de dire Pierre Bonanomi sur la nécessité d'être réaliste au niveau des finances. Comment tourner cela en résolution, car si le but est de dire quelque chose de positif de notre Eglise, cette résolution supplémentaire est en formulation négative en disant que nous décidons de renoncer à quelque chose. Il me semble que le mieux serait de ne pas voter du tout de résolution supplémentaire, et en fait nous ne sommes pas si éloignés que cela les uns des autres dans nos positions respectives. C'est une question opérationnelle et non stratégique la manière dont les postes doivent être repourvus. La réalité actuelle de faire des repourvues en interne ne sera peut-être plus la réalité dans 6 mois ou dans 1 an. Le tableau des postes a été voté pour un peu plus longtemps que cela en principe, donc c'est mieux de ne pas avoir de résolution et de faire confiance au Conseil synodal.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens la proposition de résolution du Joran. Une chose m'échappe dans la dernière intervention de Pierre Bonanomi et j'ai besoin d'informations complémentaires dans cette affirmation que le sur-quota va se maintenir. Les éléments qui me viennent en tête, que j'entends et que j'observe, c'est qu'on a fermé la faculté de théologie de Neuchâtel, donc le nombre d'étudiants qui se forment en théologie diminue, par conséquent les postes vont être de plus en plus difficiles à repourvoir. Les nouveaux collègues qui nous ont rejoints dans l'EREN ces derniers temps ne répondent pas à ces critères de repourvue à l'interne et cela permet aussi de renouveler la vision de l'EREN, la manière de vivre l'Eglise et j'en suis extrêmement reconnaissant. J'aimerais comprendre pourquoi ce risque de maintien de sur-quota est amené comme argument maintenant ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Notre débat montre bien la difficulté de trouver un équilibre entre le discernement de chercher pour chaque situation une solution équilibrée et la situation financière. Lorsqu'on dit qu'il risque d'y avoir des sur-quotas, cela veut dire que plus personne ne bouge à l'interne et les paroisses ont un sur-quota parce qu'il n'y a pas de mouvement possible à l'interne de notre Eglise. La proposition de Patrick Schlüter me convient bien. En tant que responsable des ressources humaines, nous sommes à l'écoute de chacune des paroisses et notre idée n'est pas simplement de bloquer toute chose. On ne veut pas porter une image négative à l'externe de notre Eglise. Simplement, nous voulons dire qu'à un moment donné on va essayer de trouver des personnes qui aimeraient changer à l'interne au niveau de l'ensemble de notre Eglise. Mais ensuite, si cela ne joue pas ou si c'est un poste très particulier, en concertation avec la paroisse, on peut choisir une autre manière de faire. C'est cet équilibre qu'on doit trouver. Quand on a proposé au Synode cette résolution concernant le critère de repourvue à l'interne, on l'avait développée. Aujourd'hui, avec la nouvelle résolution, on peut vous dire non car on n'a pas réfléchi à tête reposée sur les conséquences de la proposition du Conseil paroissial du Joran. Je vous incite à suivre la proposition de Patrick Schlüter. Le Conseil synodal a bien entendu les différentes remarques des différentes paroisses et il a toujours fait attention à trouver une solution équilibrée pour chacune des paroisses.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Ce sera ma dernière intervention sur le thème. Il y a une sorte de malentendu avec le Conseil synodal, j'ai entière confiance en le Conseil synodal et je trouve qu'on devrait aussi faire beaucoup plus confiance aux paroisses qui vont, bien sûr, engager prioritairement à l'interne. Ce n'est pas faire confiance aux paroisses que de penser qu'elles ne vont pas prendre au sérieux le problème des sur-quotas. Il y a eu une acceptation entière du Synode sur la première résolution, (avec l'abstention du Joran dont on a expliqué le pourquoi), mais pas dans le principe

même d'adapter la réalité au tableau des postes qui a été accepté. L'enjeu n'est pas qu'on a peur pour les paroisses, on n'est d'ailleurs même pas concerné puisque le Joran est déjà dans le nouveau quota attribué, mais l'idée est surtout de ne pas décourager les gens à postuler, ne pas mettre une fermeture.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Cela me gêne aussi d'avoir cette résolution avec le renoncement. Je propose donc de mettre que le Synode décide de repourvoir les postes en priorité en interne. C'est une alternative à ne rien mettre du tout par rapport à cette peur partagée.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre
Je vis une expérience assez déroutante avec mon petit frère, qui est au chômage, qui est dans le domaine de la recherche et qui cherche du job. Depuis de nombreux mois, à chacune de ses postulations, c'est une personne issue du terrain qui est engagée, malgré le fait qu'il a toutes les compétences possibles et imaginables. Soyons donc honnête, si des gens postulent et que pour finir on se rabat quand même sur les gens du terrain parce que financièrement c'est ce qu'il faut faire, je trouve déroutant et écœurant qu'on dise à des gens qualifiés d'aller voir ailleurs parce qu'en définitive on a déjà décidé de prendre des gens du terrain. Je comprends bien l'une ou l'autre mesure mais à un moment donné, les gens en quête de travail en ont juste assez de s'entendre dire qu'on aurait bien aimé collaborer avec vous mais simplement pour des raisons financières, on va d'abord choisir chez nous.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre
Quand je regarde le tableau, il y aura pas mal de départ à la retraite, donc cela va diminuer de manière naturelle le nombre de postes. D'autre part, il y a eu pas mal de postes au concours ces derniers temps, et j'ai le sentiment que les postulations venant de l'extérieur n'étaient pas très nombreuses, donc on joue à la peur mais il n'y a pas vraiment de raison de se faire peur. J'aimerais donc vérifier ces deux suppositions.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal
Il y a toujours des postulations externes, car les mises au concours sont ouvertes et certaines sont aussi spontanées.

Le président demande si les postulations seront toujours mises au concours sur les sites externes.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal
Pour les récentes mises au concours, les postes étaient publiés sur les sites externes mais avec la précision de la priorité à l'interne, mais les postes sont ouverts.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre
Je ne sais pas si c'est obligatoire de mettre ce critère. En ce qui me concerne, il y a une dizaine d'années lorsque j'ai postulé à l'université de Genève, il y avait des critères qui n'étaient pas mentionnés et que j'ai appris plus tard. A compétence égale, il fallait privilégier la candidate, donc une femme, et une personne de Genève, voire de Suisse. J'ai donc postulé et n'ai pas été retenu.

Le président demande à Véronique Frutchi-Mascher si elle maintient sa résolution. La réponse est affirmative.

Résolution 2 - supplémentaire de Véronique Frutchi-Mascher
Le Synode décide de repourvoir les postes en priorité en interne.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre
J'ai l'impression que nous avons 3 options : la résolution du Joran, la résolution de Véronique Frutschi-Mascher ou de ne pas voter de résolution. Ma question est de savoir s'il y a eu une résolution qui dit que le critère de repourvue à l'interne est en vigueur actuellement dans

l'EREN ? L'intention dite dans le rapport sur le tableau des postes n'était pas une résolution. On a accepté le rapport. Cela n'est pas contraignant, ce sont des intentions. Alors si actuellement dans l'EREN il n'y a pas une résolution synodale qui dit que le principe de repourvue à l'interne est en vigueur, je trouverais préférable qu'on ne vote aucune des deux résolutions car ainsi cela donnera plus de souplesse organisationnelle en fonction du contexte.

Le président informe qu'il n'a pas la réponse quant à savoir s'il y a une résolution en vigueur actuellement, mais il précise qu'il y a deux résolutions qui sont proposées, donc ne pas voter de résolution du tout nécessite qu'autant le Joran que Véronique retirent leur résolution. Tant que cela n'est pas le cas, il faut les opposer. Il propose donc de mettre en opposition ces deux textes, celui en formulation négative du Joran qui est peut-être à peine plus clair que l'autre qui parle d'une priorité tout en laissant le critère. Il complète en disant que si les députés veulent suivre le conseil de Patrick Schlüter, ils doivent commencer par voter leur résolution préférée puis ensuite ils doivent la refuser.

Résolution du Joran : 4 oui

Résolution de Véronique Frutchi-Mascher : 29 oui

M. Nicolas Friedli, chargé de l'information et de la communication

J'ai trouvé la résolution 171-C qui figure dans les documents du Synode reçus pour aujourd'hui : Le Synode décide que tant que la desserte de l'EREN présente un sur-quota par rapport au tableau des postes :

- les postes vacants ministériels sont repourvus en interne,
- aucune augmentation de taux de travail n'est en principe envisageable,
- le Conseil synodal peut demander qu'une personne accepte une charge dans une autre paroisse ou ailleurs dans l'EREN, après une démarche collaborative avec les paroisses et/ou les services cantonaux et avec les personnes concernées.

- ❖ Vote sur la résolution 2 supplémentaire de Véronique Frutchi-Mascher : acceptée avec 18 oui, 17 non et 4 abstentions

Résolution 3 - supplémentaire du Joran devenue résolution du Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses dans leur processus de collaborations paroissiales voire de fusions.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela nous paraissait important que le Conseil synodal soit présent aussi pour avoir la vue d'ensemble et la direction générale politique dans la perspective d'EREN 2023, concernant les paroisses qui devront se partager un poste ministériel. Cela n'est pas simple et dépend un petit peu de l'horizon à moyen et long terme que se donne notre Eglise. Par exemple on pourrait se mettre dans la situation où une pesée d'intérêt entre un partage d'un poste sur 2 paroisses ou une réunification de 2 paroisses pourrait se poser. Il semble important que le Conseil synodal soit attentif et à disposition des paroisses pour avancer d'une manière un peu équilibrée dans cette question extrêmement délicate. Imaginez un pasteur responsable de semaines de services funèbres d'un lieu de vie dans une paroisse, et la même chose dans l'autre, cela nous paraît extrêmement difficile. Quelles sont les modalités et n'y a-t-il pas d'autres solutions qui seraient porteuses de dynamisme, de joie et de souplesse ?

Le Conseil synodal fait sienne cette résolution supplémentaire.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 2 abstentions

6. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la modification du Notre Père

Mme Alice Duport, rapporteur

*Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, chers collègues et ami-es
Dimanche dernier, premier de l'Avent et d'une nouvelle année liturgique, la version modifiée du
Notre Père était introduite dans les églises catholiques et protestantes de France et de Belgique.
Aux messes et aux cultes a été dit ensemble, pour la 6^{ème} demande : « Ne nous laisse pas
entrer en tentation ».*

*Ces dernières semaines, les Synodes des Églises vaudoise, Berne-Jura-Soleure et le
Consistoire genevois ont tous adopté cette version modifiée.*

*Si je vous dis cela en introduction, c'est bien parce que la décision qui est aujourd'hui demandée
au Synode relève plus de la solidarité et de la cohérence que de la théologie. Je m'explique :
Pouvons-nous refuser ce changement et alors ne plus nous servir de la même prière que les
catholiques, que les Français, que les Belges ? La prière donnée par Jésus à ses disciples a une
dimension symbolique d'unité des filles et fils du Dieu Père. Le Notre Père est souvent la seule
prière récitée d'une seule voix dans les célébrations œcuméniques, ou les actes ecclésiastiques
– et je pense en particulier aux services funèbres.*

*Don Pietro nous a également été rappelé l'événement œcuménique du 20 août dernier à
Chévard-St-Martin où les chrétiens du canton se sont engagés à plus de collaboration et de
communion.*

*Je ne reviens pas ici sur la question de la traduction et de savoir si elle est bonne ou pas. Les
enjeux en sont expliqués par des théologiens protestants dans le rapport. Il n'y a probablement
pas de traduction complètement satisfaisante, toute traduction étant aussi une interprétation,
reflet d'une théologie – c'est-à-dire d'une conception de Dieu. Celle-ci peut varier selon les
croyants et les époques.*

*L'enjeu de la décision du Synode aujourd'hui n'est donc pas de trouver la bonne traduction, ni la
bonne théologie, mais de permettre aux chrétiennes et chrétiens de ce canton de continuer de
prier ensemble le Notre Père.*

*Dans une Eglise réformée que nous savons être toujours à réformer, nous demandons au
Synode d'accepter ce petit changement dans nos habitudes – pour le bien de la communion
œcuménique. Et pour terminer, je reprends encore les paroles que Don Pietro adressait ce matin
au Synode : « nous sommes invités à vivre et à partager la joie ». Continuer de prier ensemble la
même prière me semble aller dans ce sens. Je vous remercie.*

Discussion sur l'entrée en matière

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de la BARC

*Le conseil a bien débattu de cette modification qu'il trouve modestement acceptable. Et il
souligne la qualité du texte du rapport qui nous a permis de réaliser combien cette 6^{ème} demande
du Notre Père touche à des représentations de l'épreuve ou de la tentation toujours aussi
actuelles, mais si difficilement traduisibles pour les contemporains de langue française de tous
les temps. De là à dire que la formule "ne nous pas soumet à la tentation" qui date de 1966 ne
devait pas être modifiée serait exagéré, mais la syntaxe de "ne nous laisse pas entrer en
tentation" ne paraît pas si heureuse.*

*Ce qui a surpris le Conseil c'est de se trouver en fin de chaîne d'un long processus initié par les
évêques francophones, mais que la FEPS, puis la CER, consultées en 2012 ont tardé à faire
suivre.*

*Certes en prononçant la même traduction entre tous les chrétiens francophones d'une même
prière rituelle nous faisons signe d'unité. Cependant, avec l'organisation de nos églises de type
presbytéral-synodale, nous sommes toujours en retard et finalement subissons ou devons
assumer.*

*Cette nouvelle formule nous paraît acceptable, sans plus. Le Synode de notre petite EREN
pourrait-il légitimement ne pas entrer en matière ?*

La majorité relative des délégués de la BARC voteront l'entrée en matière.

M. Bernard Pillin, au nom de la paroisse du Joran

*Notre question est la suivante. Le Synode accepte la modification, il décide de son entrée en
vigueur. Qu'en a nous, nous souhaiterions encore que le Synode veille à son application. C'est
pour cela que nous avons une résolution supplémentaire.*

M. Laurent Widmer, au nom de la paroisse de La Côte

Après avoir discuté âprement, le Conseil de paroisse est resté perplexe et un peu fâché. Nous faisons alors plusieurs remarques, dont la principale peut se résumer ainsi : nous trouvons l'argument de dire oui au changement pour des raisons œcuméniques est en contradiction avec la manière dont cela s'est fait, puisqu'il n'y a pas eu de démarches véritablement œcuméniques ; cela reflète la situation de retrait des catholiques vis-à-vis de l'œcuménisme.

Il nous a semblé étonnant que les non francophones n'ont pas changé leur texte ces derniers temps. Pourquoi cela ne les gêne-t-il pas ? Peut-être que leurs traducteurs sont meilleurs ?

Nous ne sommes pas fermés au changement : nous avons été surpris avec quelle facilité, voire quelle légèreté ce changement a été accepté par les milieux protestants francophones.

Notre Conseil acceptera la résolution comme un signe œcuménique et solidaire de la francophonie chrétienne.

Mme Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je réagis à ces deux interventions car, au contraire, on apprend que c'est en 2012 que la FEPS a été consultée et je trouve que c'est génial que l'Eglise catholique nous laisse jusqu'à Pâques pour nous laisser le temps de nos Synodes, de nos délibérations et de nous faire à cette idée. Je ne me sens pas du tout frustrée parce que les catholiques ont décidé de changer une traduction qui n'était de toute façon pas meilleure qu'une autre... et restera toujours la question de savoir ce que c'est que la tentation et comment on y répond.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

En 1966, on a essayé de réunir divers théologiens pour produire un texte commun avec un travail œcuménique, mais cette fois-ci l'Eglise catholique romaine a renoncé à cet effort. L'argument mis en avant dans le fascicule qui accompagne cette nouvelle traduction est de dire qu'en gros en 1966 c'était facile de réunir des théologiens pour produire un texte commun alors que maintenant le protestantisme s'est éclaté et l'Eglise catholique romaine ne savait pas à qui s'adresser donc elle a fait toute seule. C'est la démarche qui est annoncée et qu'on trouve malheureuse.

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

C'est faire preuve d'un peu d'humilité que de se dire qu'ils ont commencé en premier et qu'on suit. Je réagis surtout à la résolution 3 du Joran disant de veiller à ce que les célébrants prient cette nouvelle version. Est-ce que le président de paroisse va venir au culte veiller à ce qu'on a bien dit le bon terme ? Je fais confiance aux ministres et à tous les officiants qui ont entendu cette demande, et puis faire preuve de bon sens. Est-ce que dans les EMS je vais changer cette phrase avec des personnes qui ont dit la même version toute leur vie ? Il y a des situations où on va le faire et d'autres où on ne peut pas.

Le président précise que cette question sera reprise dans un deuxième débat. Pour l'instant il faut rester dans le débat d'entrée en matière.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Est-ce que le Conseil synodal a pris contact avec les Eglises évangéliques et les Anglicans ? Sont-ils aussi sensés changer le texte ?

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Cela a été annoncé à la radio ce matin que les Eglises évangéliques de Suisse romande ont accepté la modification du Notre Père.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je tiens à remercier le Conseil synodal pour son rapport vraiment très intéressant à lire. Je ne suis pas d'accord quand on dit que la seule raison de ce changement est une question œcuménique. D'accord, l'initiative vient de l'Eglise catholique mais je pense que ce changement est excellent. J'ai toujours eu de la peine avec « et ne nous soumet pas à la tentation », cela induit une image de Dieu qui n'est pas tout à fait juste, qui ne correspond pas non plus vraiment ni au texte grec ni au texte latin que l'Eglise d'occident a prié pendant des siècles, ni à l'ancien

texte français qui disait « ne nous induit pas en tentation ». Le texte « ne nous soumet pas à la tentation » laisse imaginer un Dieu un peu sadique, assis dans le ciel, qui nous envoie une tentation ici et là pour nous y soumettre et voir si on passe l'examen ou non. Je pense qu'il faut s'éloigner de cette image parce que les mots sont puissants. Ne nous laisse pas entrer en tentation corrige cette mauvaise image de Dieu et c'est donc avec enthousiasme que je ferai ce geste œcuménique de suivre cette nouvelle traduction.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Effectivement les mots sont puissants et il ne faut pas garder l'image d'un Dieu manipulateur qui nous soumet à la tentation. Néanmoins, théologiquement, je suis convaincu que « ne nous soumet pas à la tentation » est meilleur que « ne nous laisse pas entrer en tentation ». Je vais malgré tout utiliser la nouvelle version, pour l'idée œcuménique, même si la démarche est malheureuse.

Le président constate que personne ne s'est déclaré contre le nouveau texte. Certains trouvent mieux théologiquement, d'autres œcuméniquement, chacun a ses raisons.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je vais voter contre, je ne suis pas content de la traduction actuelle mais la nouvelle est presque pire, incompréhensible. Donc je vote contre.

M. Bernard Pillin, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran ne tient pas mordicus à la résolution 3, par contre elle se pose la question de savoir si le Conseil synodal ne pourrait pas mettre à disposition des paroisses le nouveau texte.

Le président précise que cette question sera gardée pour le second débat.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je vais me rallier à la position de Raoul même si la BARC avait pris la décision de voter l'entrée en matière et l'acceptation. Il y a eu un bon débat. Et c'est vrai qu'on a la sensation que c'est bien parti et qu'on va aller dans ce sens pour des raisons œcuméniques, mais je me demande aussi quelle est la paroisse qui aurait eu le cran de s'opposer dans son entièreté à cette résolution et à ce devoir d'unité ? Par contre aujourd'hui, rassemblés en Synode, au vu des débats et des positions, nous avons le pouvoir malgré tout de nous opposer à ce changement. Je ne trouve pas bon ce texte et je n'ai pas non plus forcément envie de transformer celui que j'ai toujours dit, de nouveau je joue à la vieille qui aime son texte auquel elle est attachée. Je me rallie à la position de Raoul au détriment de ma communauté.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je me rallie tellement à la position de Florian Schubert. J'ai apprécié les débats et c'est aussi le rapport qui a été le plus discuté lors du Conseil de paroisse. Mes deux raisons pour soutenir cette résolution, et je n'ai aucune notion théologique ni de grec ni de latin, mais pour moi c'est l'image d'un Dieu qui nous soumet à la tentation, cela me donne les frissons ; ce n'est pas du tout le Dieu que j'ai appris à connaître. D'autre part un signe œcuménique, je n'ose pas imaginer le signe qu'on donnerait aux autres Eglises en refusant cette modification. Sur certains points, on est peut-être avant-gardiste et sur ce domaine, ils étaient plus rapides et on a manqué des occasions d'être dans le même train depuis 2012.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal, en son nom propre

Pour rassurer les protestants qui auraient l'impression d'être doublés par les catholiques, et ne pas chercher seulement à savoir qui en premier a eu l'idée, j'aimerais rappeler qu'au Concile de Vatican II, il y a d'éminents théologiens réformés qui ont suppliés le Concile de prendre cette question pour la francophonie au sérieux, en disant que la traduction « ne nous soumet pas à la tentation » ne va pas et met un poids énorme sur le vécu et la spiritualité des francophones. Je ne sais pas quelle solution proposaient ces théologiens, mais si cela peut vous rassurer, déjà à Vatican II, ce sont des théologiens réformés qui ont demandé le changement.

M. Pierre-Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Le but est de permettre aux chrétiens de prier ensemble. Dans mon dialecte en Côte-d'Ivoire, la formulation est aussi « ne nous laisse pas entrer en tentation ». Je pense que les deux formulations posent problème si on veut voir dans nos rites, dans nos prières, des choses qui nous gênent personnellement. Si aujourd'hui on change une partie de la prière parce que certains évêques l'ont voulu et qu'on veut les suivre, demain ce sera au tour de la confession de foi. Je pense qu'il n'y a pas lieu de changer maintenant. Nous sommes des réformés et nous pouvons aussi réfléchir par nous-mêmes des choses que nous voulons changer.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Je tiens juste à dire de manière évidente que nous mettrons à disposition des paroisses le nouveau texte s'il est adopté, cela fait partie du travail de communication. Ce qui me rend triste est que cela laisse entendre que vous avez une drôle d'image du Conseil synodal. Déjà précédemment vous avez demandé qu'on vous aide dans le processus de collaboration paroissiale, voire de fusion, mais c'est notre job d'être là à votre service et de répondre à vos besoins. Votez ce que vous avez envie de voter, mais avec confiance, nous vous épaulons.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté avec 1 non

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode accepte la modification de la 6^{ème} demande du Notre Père en « ne nous laisse pas entrer en tentation ».

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Merci pour le rapport et le débat. On a besoin de prendre un peu de hauteur. Je trouve qu'on est en plein dans notre tradition protestante qui cherche à comprendre ce que nous disons et à nous l'approprier personnellement. Ce débat montre que nous sommes bien des protestants et c'est notre voix dans le concert œcuménique. Je me rallie à ce qu'a dit Hyonou Paik, tout en étant aussi un petit peu contrarié qu'on n'ait pas eu un débat œcuménique plus large avant de changer, je ne suis pas non plus convaincu par la nouvelle traduction car je suis habitué à l'ancienne et j'y vois un certain nombre d'avantages. Par contre si nous prenons de la hauteur, on essaie d'approcher par nos mots le mystère de la réalité de ce qu'est le mal et du pouvoir souverain de Dieu sur celui-ci. Les deux formulations ne vont pas résoudre cette question théologique qui traverse toute la Bible. Ce n'est pas parce qu'on peut être un peu vexé d'avoir juste obtenu trois mois de délai avant de la dire ensemble avec les catholiques, qu'on doit se priver du signe œcuménique de pouvoir prier ensemble le Notre Père avec nos frères et sœurs catholiques dès Pâques 2018, alors je soutiens sans réserve cette résolution et suis prêt à me laisser entraîner dans cette nouvelle formulation et je suis reconnaissant de ce débat.

Mme Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Pour moi la vision de l'unité est restrictive. Je vois plutôt l'unité au sein des Eglises réformées francophones. Par rapport à l'Eglise catholique, il y a suffisamment de textes où nous ne disons pas la même chose, comme par exemple le credo où dans une version on trouve l'Eglise catholique et dans l'autre version l'Eglise universelle. Les mots veulent dire la même chose mais on n'emploie pas le même vocabulaire. Donc ce n'est pas à ce niveau-là que ça me poserait souci, mais plutôt au sein même de l'Eglise réformée, si on se déplace dans un autre canton ou pays et qu'on ne dit plus les mêmes textes.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Avant le vote, je me régale. J'avais fait exprès d'orienter ma présentation du rapport sur la question de l'unité, de l'œcuménisme sachant que la théologie, les débats de traduction et de notre vision de Dieu appartenaient au Synode et que vous vous êtes allègrement lâchés chers collègues. Il y a quelques mois un paroissien m'a interpellée à la sortie du culte en me disant que les catholiques allaient changer le Notre Père et se demandait que ce nous allions faire. Et

comme je suis peut-être la moins œcuménique de vous tous, je lui ai répondu un peu sèchement que les cathos font ce qu'ils veulent et que nous faisons ce que nous voulons. Puis il y a eu cette demande faite à la CER en juin où tout à coup cette affaire est arrivée sur le tapis et qu'il fallait interroger les Synodes. Un collègue genevois a dit que cette année de la Réformation où on parle de « semper reformanda », on n'est pas capable d'imaginer changer un bout de phrase. Cela m'a convaincue et j'ai demandé au Conseil synodal d'être chargée de la rédaction et de la présentation de ce rapport. Au sujet de la subjectivité de la prière, le Notre Père, contrairement au credo qui est à la première personne, c'est nous. Quand on dit « Notre Père », on prie forcément avec les autres. Je peux ne pas toujours être, moi Alice, moi chrétienne, en accord avec tout ce qui se dit, mais c'est quand même Notre Père. C'est très important de pouvoir continuer à dire ensemble. Je pense aux foyers mixtes, alors oui les cathos nous embêtent, les Synodes de Suisse romande qui ont déjà voté le texte aussi, tout comme les Français et les Belges ; mais est-ce que nous voulons continuer à dire Notre Père ensemble dans les foyers et dans les autres cantons. Voulons-nous aller vers cette communion-là ? Il se dessine déjà une communication romande et œcuménique quand tous les Synodes auront pris leur décision favorable. Ce ne seront ni l'EREN ni les paroisses qui devront imprimer des flyers, nous bénéficierons de quelque chose de commun et tous les médias vont s'en mêler. Il y avait déjà un article ce matin dans l'Express et l'Impartial.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée avec 2 non et 3 abstentions

Résolution 2

Le Synode décide que la version modifiée entre en vigueur à Pâques 2018.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution 3 - supplémentaire du Joran

Le Synode enjoint les paroisses à veiller à ce que les célébrants prient cette nouvelle version du Notre Père dès Pâques 2018.

M. Bernard Pillin, au nom de la paroisse du Joran

Dans la mesure où l'EREN va distribuer le nouveau texte, nous retirons cette résolution.

- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 1 abstention

7. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la vision partagée EREN 2023

M. Jean-Philippe Calame, rapporteur

Chers Frères et Sœurs députés, la situation de l'Eglise réformée a changé. Il s'est créé un écart toujours plus grand entre ce que nous vivons et ce que notre Constitution et notre règlement expriment. Par mon âge, je suis témoin de cette évolution, la Constitution et le règlement datant des premières années de mon ministère. L'écart entre ce que nous vivons et nos textes institutionnels met devant nous des questions très concrètes :

Notre mission a changé, non dans son contenu, mais dans sa forme :

- *on propose l'Evangile autrement, en catéchèse et à tous les âges ;*
- *les types de soutiens à la population ont considérablement évolué (dans les diverses aumôneries de rue, en hôpitaux, auprès des requérants, auprès des aînés) ;*
- *la mission des paroisses a pris des accents et des contours très différents, ce qui a déjà exigé des adaptations et de la créativité, mais aussi des décisions courageuses, souvent délicates, qui demandent beaucoup d'énergies, de savoir-être et de générosité.*

L'organisation de notre Eglise a beaucoup évolué, vers 9 paroisses, avec un nombre réduit des postes pastoraux et diaconaux, et un nombre croissant de bénévoles.

On peut se réjouir de la vitalité, de la créativité, de la fidélité des membres engagés de nos paroisses et de nos différents services. Par ailleurs, on doit impérativement prendre en compte les fatigues, les charges excessives, constatées à différents niveaux. Par exemple, lorsque le nombre de tâches dévolues à un Conseil paroissial dépasse systématiquement le raisonnable, il

n'est pas étonnant que l'on peine à repourvoir le poste de la présidence d'un Conseil ; il n'est pas surprenant – et c'est un symptôme qui appelle une réaction – qu'un président de Conseil se découvre épuisé après quatre ans et qu'un autre constate que son engagement bénévole occupe 60% de son temps... Toutes ces composantes indiquent que le temps est venu de reconsidérer le visage et la situation de notre Eglise si nous voulons aborder de manière responsable les décades à venir.

Les adaptations précédentes qui ont été réalisées notamment par le biais du tableau des postes, ont porté leurs fruits ; mais aujourd'hui c'est l'ensemble de notre manière d'être Eglise qui doit être reconsidéré ; les formes que doit prendre notre mission doivent être précisées ; ce que signifie aujourd'hui être membre de l'EREN doit également être exprimé de manière actualisée. Cette tâche inclut de nous redire et de convenir ensemble de ce qui va bien ; de ce qui dysfonctionne ; de ce qui manque.

Hier, c'est-à-dire en mars 2016, lors de la 175^e session du Synode qui se tenait à Neuchâtel, nous avons opté pour un processus participatif. Un processus dans lequel le Conseil synodal guide et inspire un itinéraire, une marche ensemble (Synode). Il s'agit de construire ensemble et par étapes, les contours et l'action de notre Eglise, et l'exprimer par une reformulation de la Constitution. En mars 2016, le Synode a accepté le principe du processus visant à doter notre Eglise d'une nouvelle Constitution en adéquation avec un visage et des structures actualisées de l'EREN.

Aujourd'hui, nous accomplissons la 1^{re} étape du processus décidé en 2016. Nous nous mettons d'accord sur la tonalité, les repères, avec lesquels nous allons construire et conduire la refonte de notre Eglise : son être et son action.

Nous définissons trois axes, qui déploient l'espace et le climat dans lesquels nous allons travailler : la joie, la souplesse, le dynamisme. C'est large, mais c'est inspirant. Et lorsqu'on travaillera la Constitution, il faudra vérifier que les articles définissant les structures et les missions de notre Eglise favorisent cette orientation ! La vision d'une Eglise joyeuse, souple et dynamique nourrira les réflexions qui devront prendre en charge la sécheresse des articles constitutionnels et réglementaires...

Dès demain, la phase suivante débutera, phase de mise en œuvre. Il s'agira de constituer un groupe dont le mandat sera de préciser la manière d'ouvrir les chantiers suivants :

- l'Eglise et ses membres*
- la mission de l'Eglise*
- l'organisation de l'Eglise*
- les paroisses et la vie communautaire*
- les services cantonaux*
- les permanents ministres et laïques*
- l'organisation financière.*

Ces chantiers reprennent les questions fondamentales de la mission de l'Eglise et de la Confession de foi, de la qualité de membre, de l'autorité, de la vie communautaire, du ministère de l'Eglise et des ministères dans l'Eglise.

Le groupe de travail sera constitué de membres proposés par les Conseils paroissiaux, par les services cantonaux et le Conseil synodal. Il n'y aura pas d'obligation que toutes les paroisses et services cantonaux soient représentés dans ce premier groupe de travail, car le Conseil synodal souhaite avoir des personnes motivées et intéressées pour cette phase. Le groupe devra lister et cadrer le travail à conduire dans chacun de ces chapitres ou chantiers. En clair, repérer les questions fondamentales qui se posent dans chaque domaine ; repérer les choix, les options envisageables.

Le fruit de ce travail sera présenté au Conseil synodal puis au Synode, qui adoptera les grands axes de la nouvelle constitution.

Viendra l'étape suivante où chacun des chantiers sera travaillé par un groupe différent. Il s'agira alors de préciser les options retenues parmi les scénarios concrets envisageables dans chaque domaine.

Le Synode prendra connaissance des résultats et se prononcera.

La dernière étape consistera à rédiger la Constitution.

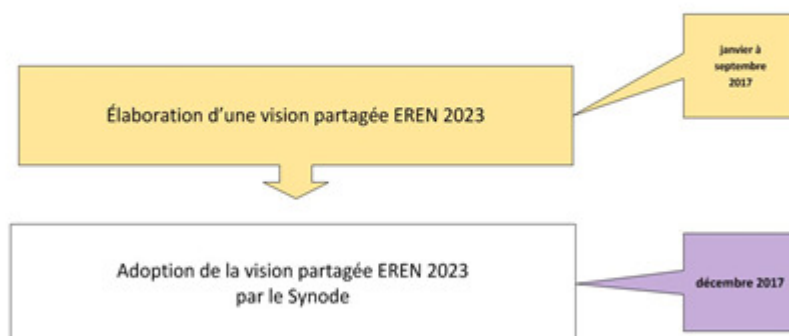
Dans l'ensemble de ce processus, tous sont concernés, mais tout le monde n'est pas impliqué de manière continue. Ainsi, chaque membre peut prendre sa responsabilité et offrir son apport selon les étapes et selon ses capacités, son expérience, ce qui l'intéresse.

Le Conseil synodal fera naturellement appel à des personnes ressources dans le domaine théologique et dans le domaine juridique. Le Conseil synodal proposera ses idées et partagera ses réflexions tout au long du processus.

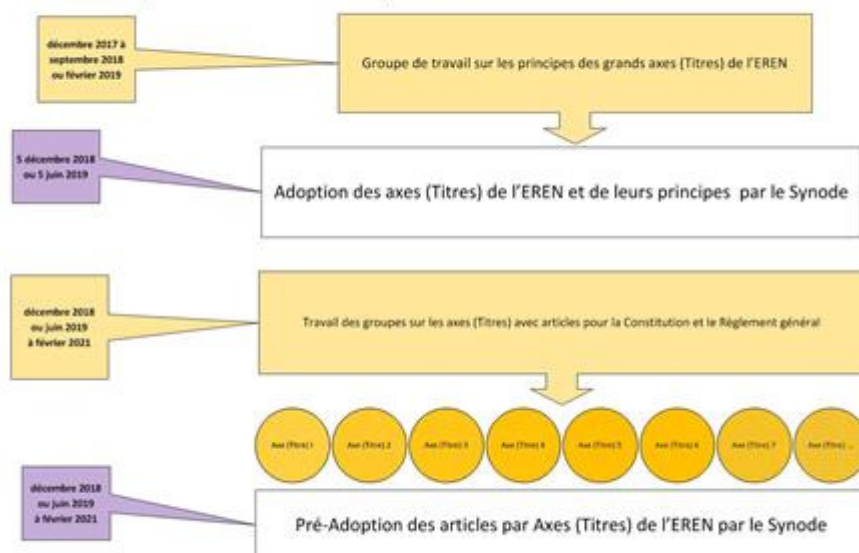
Le Conseil synodal redit sa conviction que conduire ce processus ensemble, en faisant le point et en validant chaque étape, portera de meilleurs fruits. Le processus participatif qui a été engagé offre la possibilité de profiter au mieux des idées, des ressources et de l'expérience du plus grand nombre.

Je vous remercie de votre attention ainsi que de votre implication dans la discussion. Je profite de vous présenter ce petit powerpoint pour nous rafraîchir la mémoire.

EREN 2023 planification 1ère étape janvier à décembre 2017



EREN 2023 planification 2ème étape décembre 2017 février 2021



EREN 2023 planification 3ème étape juin 2021 à septembre 2023



Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis un peu perdu. J'ai lu dans le rapport qu'il est fait référence au dossier accepté par le Synode en mars 2016 ; j'aurais apprécié un petit rappel du contenu. Je suis allé rechercher les rapports de mars 2016 et je constate qu'il y a évolution par rapport à cela. Pour la paroisse Val-de-Travers, la vision n'est pas partagée car il y a beaucoup d'éléments problématiques par rapport à cette question du partage. Je ne me sens pas en mesure de travailler sur ce dossier aujourd'hui.

Le président demande à David Allison s'il propose l'entrée en matière et le renvoi du dossier au Conseil synodal pour reprendre la chose ultérieurement.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

J'aimerais juste rappeler que lorsque nous avons présenté le processus, il n'y avait pas les différentes étapes et à l'époque je vous avais dit qu'on ne vote pas les étapes parce que celles-ci peuvent être modifiées. Entre la présentation de 2016 et aujourd'hui, avec le groupe de pilotage et M. Dolivo qui nous accompagne dans cette réflexion, nous sommes allés plus loin que ce qui était proposé au départ. L'idée, c'est le processus et pas simplement se focaliser sur les étapes qui peuvent être modifiées. On vous a présenté une projection, mais avec la manière de travailler en interaction, cela peut modifier le planning. Par contre ce qui reste toujours, c'est cet aller-retour entre les groupes et le Synode.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Je prends la suite de David Allisson pour exprimer avec mes mots ce qui a dérangé le Conseil paroissial au sujet de ce rapport. Ce sont fondamentalement deux choses. La première, c'est extrêmement difficile de se retrouver, avec le rapport présenté dans ce Synode, de savoir quelles sont les prochaines étapes, où on en est dans le processus. Même si les choses évoluent, on pourrait espérer que la photographie à l'instant de la démarche soit plus claire.

La deuxième chose qui nous dérange est que le rapport lui-même et ses annexes ne sont pas concordants, on nous propose une vision partagée, mais quand on lit les annexes, on a l'impression que cela va trop vite de voter aujourd'hui une vision partagée qui manifestement ne l'est pas au vu des réactions des paroisses.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Au niveau de la paroisse du Joran, on s'est trouvé dans la même perplexité que la paroisse Val-de-Travers. Il est difficile pour des conseillers de paroisse de suivre ce processus alors qu'on n'en comprend pas vraiment la démarche. Ce qui vient de nous être expliqué et montré en powerpoint nous clarifie la démarche, mais on n'a pas pu parler avec le Conseil paroissial de cette manière de faire et cela ne se trouve pas dans le rapport. C'est très difficile quand ensuite on va rechercher dans les rapports, de savoir ce qui a été réellement décidé ou si ce sont des choses qui ont été transmises oralement au Synode et qui ne se trouvent pas dans le rapport. Ce qui avait été dit en mars 2016, c'est qu'il y a une vision partagée quand tous les membres du groupe ont la même compréhension de là où nous allons ensemble, comment et pourquoi. Ce qui n'est pas encore clair pour nous est le comment on y va et quel sera le champ dans lequel on pourra agir. Dans cette deuxième étape qui vient de nous être montrée où c'est un groupe qui travaille pour voir les enjeux des différents secteurs qui devront bouger et qui auront comme conséquence un changement de la constitution. Comme députés, c'est un peu difficile de prendre des décisions alors qu'on n'avait pas compris où on allait et surtout comment on y allait. Le Conseil paroissial du Joran n'a pas pu recevoir le Conseil synodal pour discuter de la vision partagée pour des circonstances dont je vous passe les raisons. Ce qui nous pose question n'est pas tellement la vision partagée que la démarche en elle-même. Elle a été clarifiée maintenant mais cela n'est pas dans le rapport et n'a pas été discuté en Conseil.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

J'essaie juste de répondre sur ce point. Effectivement la question qui est posée concerne la vision et le climat de travail, la tonalité que nous voulons donner en vivant les changements nécessaires. Sur ce point, le rapport est assez clair dans sa présentation, c'est-à-dire qu'il présente la vision qu'avait le Conseil synodal, comment l'interrogation auprès des différentes paroisses a amené à faire évoluer cette vision. Si on regarde dans le détail de manière bien sensible, on aboutit à une vision précieuse. Ensuite, nous avons mis en annexe ce qui était le travail de toutes les paroisses pour ne pas perdre les nuances et valoriser ce qui a été fait et qui peut inspirer la suite, les nuances dans la vision mais la vision synthétique est assez claire.

Quant au rappel des phases, effectivement je comprends très bien que pédagogiquement cela aurait été bien de remettre la page du rapport à ce sujet de mars 2016. On n'a pas réalisé qu'une année de célébration de la Réformation avait à ce point-là fait perdre le fil à chacun. La question débattue et acceptée en 2016 était l'idée qu'un processus par étape qui implique l'ensemble des membres intéressés de l'Eglise était préférable à un processus plus pyramidal où le Conseil synodal amène des rapports successifs qui sont discutés, amendés, renvoyés. Le Synode a choisi cette manière de travailler par étape. Les étapes ont été données il y a une année, aujourd'hui je les ai un peu détaillées en précisant qu'effectivement tout le monde n'est pas impliqué tout le temps dans le processus pour que cela ne devienne pas épuisant. Il y a un jeu entre la participation et le nombre de gens qui participent. Le Synode et les Conseils de paroisse seront chaque fois participants à chaque étape puisque les résultats leur seront soumis à discussion et pour validation et modelage ensemble.

Au début il y a un groupe restreint de personnes, pour ne pas épuiser tout le monde. A ce groupe, chacun peut apporter des suggestions, des questions en tout temps. Ce groupe sera formé de gens proposés par le Conseil synodal, par les Conseils paroissiaux et par les Services cantonaux.

Ensuite, pour la 2^e phase, il y aura besoin de davantage de personnes puisqu'il y aura environ 7 groupes qui travailleront à donner réponse à des questions extrêmement concrètes.

Aujourd'hui, nous répondons à une demande faite qui est qu'on a synthétisé une vision, mais quid du concret ? Les étapes qui sont rappelées aujourd'hui ont déjà été énumérées en 2016. Cela ne doit pas vous faire paniquer, on ne vous demande pas de les assimiler pour aujourd'hui. Ces étapes existent, le Conseil synodal pense savoir où il va en proposant ces étapes.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Puisqu'il faut le faire formellement, au nom de la paroisse Val-de-Travers je propose d'entrer en matière puis de renvoyer le rapport au Conseil synodal. Je précise juste le pourquoi de ceci. Je me suis amusé en lisant les annexes à caricaturer en une phrase la position exprimée de chaque paroisse et j'arrive aux positions suivantes : sur 9 paroisses, 4 paroisses seraient globalement ok

avec soit des remarques de détail ou des questions sur la mise en œuvre de la vision, 2 paroisses trouvent que la vision n'est pas assez spécifique et ont de la peine à en faire quelque chose, 1 paroisse est clairement contre et 2 paroisses n'ont pas répondu.

M. Martin Nouis, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Effectivement le rapport rédigé par la paroisse La Chaux-de-Fonds semble sévère et négatif face à cette vision mais nous étions plutôt favorables.

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Dès le départ, et on l'a vu avec les réactions très différentes des paroisses, il y a un malaise par rapport à ce rapport, donc je me demande si on ne devrait pas entrer en matière et décider de demander une nouvelle copie, avec une demande précise afin que le processus soit bien défini. Je ne comprends pas trop ce qui est en train de se jouer.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je veux aussi entrer en matière mais je ne vois pas pourquoi on rendrait la copie. Ce que je comprends de la demande du Conseil synodal, c'est de dire oui jusqu'à aujourd'hui puis de continuer. On n'est pas à la fin, évidemment le travail va continuer, donc rendre la copie ou accepter, le travail reste le même pour le Conseil synodal qui va continuer mais soit avec une image plutôt négative ou positive. On est au tout début, donc on peut dire oui merci pour le travail accompli jusqu'à maintenant ; nous trouvons qu'il s'est passé comme nous l'avons attendu sur de nombreux points et d'autres sont encore à travailler, mais le Conseil synodal en est conscient. On a tous fait cette pause d'une année, mais maintenant nous pouvons dire oui nous sommes toujours à bord en tant que Synode et nous voulons continuer dans ce sens, donc plutôt une entrée en matière puis un oui à cette résolution qui n'est pas encore du tout le fin mot.

Le président précise qu'en mars 2016, le Synode a accepté deux résolutions. La première est que le Synode fait du projet EREN 2023 un projet synodal. En soit cette résolution ne dit pas, c'est vrai, le processus. La seconde résolution dit que le Synode charge le Conseil synodal de tirer parti des grands rapports ayant marqué l'évolution de l'EREN, pour mettre en œuvre dès à présent des modèles concrets qui aient un impact direct sur la vie de l'Eglise et son rôle dans la société. S'en est suivi une longue discussion sur la date d'entrée en vigueur de ce rapport, qui n'a pas fait l'objet d'une résolution, à cause des festivités de la Réformation qui allaient venir. Voilà en fait la dernière fois que le Synode s'est prononcé sur le projet EREN 2023 et ce qu'il a accepté. Maintenant ce qui nous est demandé ne concerne pas le processus, mais la vision. Si vous considérez qu'il manque une marche, il faut le communiquer au Conseil synodal. On ne peut pas renvoyer la copie au Conseil synodal sans rien.

Mme Isabelle Ott-Baechler, paroisse du Joran, en son nom propre

Il a été beaucoup question de réalité de rétrécissement de notre Eglise au vue des circonstances. Il y a quelques temps, la paroisse du Joran avait déposé une motion invitant le Conseil synodal à étudier la possibilité d'un rapprochement, d'une réunion avec l'Union synodale Berne-Jura ou l'Eglise réformée du canton de Fribourg, avec l'idée que la masse critique de notre Eglise au niveau des permanents engagés devient de plus en plus petite. La motion était revenue, si je me souviens bien, en disant qu'il y aurait plutôt un rapprochement avec la CER. Je crois savoir que dans la dernière rencontre de la CER, on parle plutôt d'une diminution là aussi, d'un rétrécissement. Donc ma question, et celle du Conseil paroissial du Joran, est de savoir si ce rétrécissement est pris en compte dans le processus proposé et s'il y aura des possibilités d'ouverture et d'étude nouvelle pour voir comment vivre autrement, plutôt que de simplement modifier notre organisation pour s'ajuster au rétrécissement. Il nous semblait que vision 2023, c'était aussi répondre à cette question du rétrécissement et pas juste adapter nos textes législatifs à la réalité. Notre question est de savoir quand on peut intervenir sur un certain nombre de schémas, de possibilités, donner à notre Eglise de choisir dans quelle direction elle veut aller. Si j'ai bien compris ce qui nous a été présenté, on aura cette possibilité au moment où un groupe de travail aura planché sur les grands titres, les grands domaines de la constitution. Mais je ne suis pas sûre que la possibilité d'une idée autre que d'aménager la situation réglementairement, constitutionnellement, soit à ce moment-là possible. Comme la vision est quand même à moyen

terme, 2023 c'est assez long, je me demande où on en sera en 2023. Je vous communique l'embarras du Conseil paroissial.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Nous avons choisi ce processus de dialogue avec le Synode, c'est parti de l'expérience que nous avons eue au niveau de la FEPS. Le Conseil de la FEPS est arrivé avec une constitution totalement faite qui a été balayée par l'assemblée des délégués. Un autre processus est venu, c'est-à-dire qu'on choisit les axes et à partir de ces axes définis, chaque partie se détermine vis-à-vis de ceux-ci. Dès l'instant où le groupe de travail aura réfléchi à un axe, par exemple l'appartenance à l'Eglise, est-ce qu'on va devenir une Eglise confessante, qu'est-ce que cela signifie, est-ce qu'on va rester une Eglise multitudiniste, ou un autre modèle, l'idée n'est pas de suivre un processus avec des étapes prédéfinies et un temps fixe, mais de donner cette interaction avec le groupe de travail qui pourrait tout à coup apporter une idée auquel le Conseil synodal n'a pas du tout pensé. C'est cette liberté là et ce dynamisme là qu'on essaie de mettre.

C'est vrai que cela peut vous sembler fragile, ne pas savoir où l'on va mais le Conseil synodal ne veut pas vous dire qu'on va arriver à tant de paroisses et que ce sera de cette manière. L'idée est de construire ensemble, avec les personnes des groupes de travail, avec le Synode et les paroisses et de se demander si la manière dont les choses sont présentées correspond à ce que l'on veut. Peut-être qu'on n'arrivera pas en 2023, ce n'est pas important. Si on arrive en 2024 ou 2025, ce n'est pas grave car c'est le travail de changement, de manière dont l'Eglise sera présente dans notre canton qui est important. Ce n'est pas qu'une question de diminution de ministres. Notre structure aujourd'hui ne nous permet plus de répondre à notre mission d'Eglise. C'est cette ouverture-là qui est importante, à travers cette interaction. Si on n'a pas pu intégrer l'ensemble des visions des paroisses, c'est qu'il fallait bien à un moment donné présenter une vision sur laquelle le Synode peut se prononcer. Je comprends que ce chemin soit déroutant, mais je préfère qu'on navigue comme ça et qu'on avance ensemble en interaction, avec de nouvelles idées au lieu que les choses soient imposées.

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

J'ai omis un élément essentiel. Dans ce processus de consultation, toutes les aumôneries n'ont pas du tout été consultées, ce qui est étonnant. C'est une partie de notre Eglise qui touche les distancés, mais qui font aussi partie de notre Eglise. C'est un élément essentiel qui ne figure pas dans ce rapport et d'où mon envie de retourner le rapport. Je souhaite que pour la suite les aumôneries soient aussi consultées. C'est aussi un grand problème de ce Synode, il n'y a pas de représentant, pas de député pour les aumôneries.

Mme Isabelle Ott Baechler, paroisse du Joran, en son nom propre

Est-ce que dans le groupe qui déterminera un peu les tâches, les enjeux des autres groupes, il sera possible de proposer une réunion avec l'Union synodale Berne-Jura ? Tout ce que j'entends est qu'on est dans un cadre qui reste le même, c'est-à-dire notre EREN sur le territoire actuel. On est déjà sur une option, l'avenir on le voit uniquement comme Eglise cantonale dans le canton de Neuchâtel.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Pour moi c'est dans les autres possibilités qui peuvent être déterminées par le groupe, ou qui peut être interpellé par un des Conseils de paroisse. On a déjà répondu à une motion sur ce sujet et montré que c'était impossible sous cette forme-là. Mais typiquement cette demande pourrait être intégrée par le groupe qui pourrait réfléchir aux démarches, implications etc. Ce groupe ne va pas être enfermé, il devra aussi ramener les réflexions, les positions de chaque lieu, mais avec l'idée de ne jamais dire que chaque paroisse est obligée, il faut que les gens aient envie.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président informe quant à la question du renvoi du rapport et demande si des députés veulent encore s'exprimer.

M. Martin Nouis, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

En venant de France, l'Eglise était assez différente, une Eglise confessante, et je me suis retrouvé dans le rapport, dans cette Eglise confessante, qui se veut solide et qui se définit comme peuple à l'écoute de Dieu, et après en découle notre lien, notre rapport à la société. J'ai bien compris que je ne connais pas toute la situation de l'EREN, et que ma vision répond peut-être à une situation précise à la Chaux-de-Fonds. Chaque paroisse a des défis différents à relever. J'ai bien conscience que le défi d'une Eglise confessante n'est pas celle qui est dans l'ADN de l'EREN, et pourtant en choisissant les adjectifs joyeux, dynamique et souple, je me reconnais dans quelque chose qui peut aller au-delà, qui peut réunir et permettre de combler le fossé entre une Eglise plus confessante ou libérale ou évangélique. Je trouve que c'est un projet large auquel on peut se rallier et qui reste large.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

On n'était pas fondamentalement en opposition, mais plutôt dans le choix des mots. Par exemple, on préfère « elle est à l'écoute de Dieu » plutôt que « à l'écoute des appels de Dieu et du monde » ; autre exemple au lieu de dire « elle témoigne du trésor qu'elle a reçu » qui nous paraissait un petit peu flou, on préfère « elle rend témoignage au Christ auprès des hommes ». Cette vision partagée, c'est une base, elle a déjà pas mal été modifiée, améliorée par les paroisses. On peut partir dans ces 7 différents groupes dans le concret. Si on renvoie au Conseil synodal, on va retarder ce processus participatif et concret.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Merci de vos interventions, cela m'a donné le temps de respirer et de me remettre. En parlant avec les députés du Val-de-Travers, on a le sentiment de ne pas savoir ce qu'il faut proposer maintenant. Faut-il maintenir le renvoi ou pas. Ce qui nous fait souci est que même les paroisses qui ont dit globalement oui avec la vision proposée, elles ont de nombreuses remarques sur des formulations différentes. La résolution dit qu'on adopte la vision partagée, mais c'est quoi exactement ? On n'en a pas tellement parlé ici, pas eu l'occasion de mettre cela en commun et c'était le sens de la première nouvelle résolution proposée par le Val-de-Travers. Mettre davantage de débat autour de cette vision. La perplexité maintenant est de voir que le Synode trouve qu'il y a une base suffisante pour avancer. J'aimerais m'assurer que la vision partagée EREN 2023 est bien le texte du paragraphe 7 de la page 22. La réponse est oui.

Le président suggère deux questions. La première est de savoir si le Synode veut le renvoi du rapport. La deuxième question est de savoir si le Synode adopte la résolution proposée par le Conseil synodal ou s'il veut encore une étape intermédiaire pour cette vision qui inclurait le partage avec les paroisses et les services cantonaux pour construire une « vraie vision partagée ».

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Puisqu'on est en démocratie, cela peut être intéressant de proposer une remise de la copie et on verra bien ce qui se passe. Je pense que nous devons avoir une même compréhension de où nous allons ensemble, comment et pourquoi. Est-ce que ces critères de joie, de dynamisme et de souplesse vont vraiment nous guider pour faire ces différentes étapes, car il y a une certaine urgence, pas seulement financière, mais notre manière de vivre en Eglise ne correspond plus du tout à la réalité actuelle. S'il n'y a pas une certaine urgence dans ces changements, on va dans le mur. Si cette vision partagée suffit pour avoir cet élan pour les prochaines années et s'atteler vraiment à la tâche dans les Conseils de paroisse et les services cantonaux, pour arriver à un cheminement concret pour une nouvelle manière de vivre l'Eglise, acceptons cette résolution. Mon sentiment est que cela n'est pas suffisant pour savoir où l'on va.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

On va peut-être chercher un peu trop loin. Je me sens en consonance avec les questions que tu poses. Par exemple, le mot souplesse n'est pas venu de nulle part, mais de la réalité que nous vivons. Cela fait des années que nous mettons beaucoup d'énergie et de souplesse à adapter nos structures de manière à ce que nos paroisses soient vivables. Maintenant nous sommes à

un point où on ne peut plus trafiquer le tableau des postes, il s'agit donc d'imaginer quelque chose d'encore plus souple. Sommes-nous d'accord d'y aller oui ou non avec cette souplesse ? La source qui nous fait espérer, qui nous rend malgré tout joyeux de continuer notre ministère ou notre bénévolat dans l'Eglise, c'est la joie de l'Evangile. Sommes-nous encore d'accord là-dessus ? Un certain dynamisme est nécessaire si on veut alléger les structures. Lorsque j'entendais David Allisson, je me suis dit que voilà typiquement un collègue qu'il faut écouter, et voir dans quel espace il peut apporter ses idées, et comment il peut développer quelque chose avec la charge actuelle d'un ministre telle qu'elle est stipulée dans nos textes. Je ne sais pas comment c'est possible de faire honneur aux idées, à la créativité. L'Esprit Saint a beaucoup de boulot pour s'infiltrer à travers des structures trop contraignantes. Sommes-nous d'accord d'y aller dans cet esprit-là ? On peut se trouver aussi face à une partie de l'Eglise qui aurait une vision beaucoup plus volontariste, rigide, et qui dirait qu'avec tels et tels principes il suffit d'y aller, on bétonne, on trouve des choses très carrées. Maintenant en Synode, on doit se demander si on est d'accord d'avancer avec cette sorte de déclaration de foi, d'espérance et d'intention dans cette vision. Il faudrait peut-être remplacer le mot par repaire, tonalité. Est-ce qu'on est d'accord d'aller avec cette sève-là ? Et de faire encore un effort dans la souplesse et le dynamisme pour que la joie de l'Evangile puisse être mieux partagée. On est uniquement à ce niveau-là. Est-ce qu'on est d'accord que l'esprit de famille pourrait être cela ? Est-ce qu'on y reconnaîtrait l'EREN ? Dans certains Conseils, il était dit que non seulement on reconnaît très bien l'EREN mais si seulement elle correspondait mieux. Voilà la question de maintenant et ensuite, vivre les étapes comme elles ont été évoquées.

Le président précise que le Synode a accepté de continuer dans le processus EREN 2023 vu qu'il est entré en matière. Maintenant la question est de savoir s'il est en mesure d'adopter cette vision partagée, ou pas, auquel cas il devra renvoyer quelque chose. La première chose à savoir est si le Synode est d'accord de continuer avec les textes proposés ou s'il choisit un renvoi. Il fait donc voter le renvoi.

❖ Vote pour que la copie soit remise au Conseil synodal : 6 oui, 29 non, 1 abstention

Le président informe que le Synode continue et ne renvoie donc pas la copie. Il annonce que la résolution 1 du Val-de-Travers est à mettre en opposition à celle du Conseil synodal.

Résolution

Le Synode accepte la vision partagée EREN 2023.

Résolution 1 – supplémentaire Val-de-Travers

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser un partage entre les paroisses, incluant aussi les services cantonaux, dans le but de construire une vision partagée.

M. David Allisson, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre en entier à la consigne. Je vais vous dire les réflexions du Conseil paroissial en préparant ce dossier, mais je ne sais pas si je peux répondre à la demande du président en tenant compte du débat de maintenant.

La vision est « ce qui permet à une équipe ou aux membres d'une organisation de tenir ensemble, de se reconnaître, de se développer à travers des relations, malgré et grâce aux coups de vent, aux flux et aux reflux qui surgissent en interne et en externe ». « Il y a vision partagée quand tous les membres du groupe ont la même compréhension de là où nous allons ensemble, comment et pourquoi. » [rapport du CS, p. 21]

Il est apparu au Conseil paroissial du Val-de-Travers que souhaiter une Eglise joyeuse, dynamique et souple laisse tant de portes ouvertes qu'il était facile d'adhérer. Il y manque cependant quelques précisions de contours pour en faire véritablement une vision. Mais si c'est la base commune, allons-y.

C'est ce que propose la résolution du CS.

Or il y a un « mais », et de taille.

Voici comment le Conseil paroissial du Val-de-Travers a étiqueté les réponses des paroisses à la consultation sur la vision formulée par le CS dans son programme de législature :

Il s'agit d'un résumé « rapide et sans doute caricatural » des positions des différentes paroisses : Hautes-Joux : vision pas assez spécifique. Il faut se poser plutôt les bonnes questions.

Val-de-Travers : Vision OK, mais comment la mettre en œuvre ?

La Côte : Vision globalement OK, mais à affiner dans certaines formulations

Neuchâtel : réaction positive à la vision proposée, mais à compléter avec 4 mots pour une vision de l'Eglise (Foi, Ecoute, Solidarité, Confiance)

BARC : Vision trop générale pour en faire quelque chose dans le temps donné

Val-de-Ruz : Vision globalement OK, mais à affiner dans certaines formulations

La Chaux-de-Fonds : Globalement OK avec la vision proposée, avec plusieurs questions et remarques critiques.

Ce qui fait sur 9 paroisses :

1 contre, 2 qui trouvent la vision trop peu spécifique pour en faire quelque chose, 4 paroisses globalement à l'aise avec la vision avec des remarques sur la formulation ou la mise en œuvre, 2 qui n'ont pas répondu ou dont la réponse ne figure pas dans le présent rapport.

Un autre élément gênant : l'absence de mention des services cantonaux dans la vision telle qu'elle est exprimée et dans les échos à propos de la consultation. Comment les services cantonaux sont-ils ou non présents dans la vision que l'EREN est en train de définir pour elle-même pour 2023 ? Pour que la vision soit véritablement partagée, il faut pouvoir intégrer cet aspect essentiel de la réalisation de la mission de l'EREN.

Et aussi : comment va se passer la suite des travaux, notamment avec les groupes de travail annoncés dans le rapport au Synode de mars 2016 ?

En résumé, le Conseil paroissial du Val-de-Travers n'a pas vu que la formulation proposée est une vision partagée. Par conséquent, le Synode ne peut pas accepter la résolution du rapport qui dit : « Le Synode adopte la vision partagée EREN 2023 ».

Il manque trois éléments au Conseil paroissial du Val-de-Travers pour adopter la résolution :

- une vision partagée qui intègre vraiment les réactions des paroisses exprimées lors de la consultation, y compris celles qui signalent des oppositions, sans quoi, il faut qualifier cette vision autrement que par le terme « partagée »*
- des précisions quant à la place des services cantonaux dans la vision ou dans l'élaboration de la vision.*
- des jalons pour la suite des travaux en direction d'EREN 2023*

Suite à ces constats et manques, voici une proposition d'amendement qui remplace la résolution du CS par deux nouvelles résolutions :

1. Le Synode charge le Conseil Synodal d'organiser un partage entre les paroisses, incluant aussi les services cantonaux, dans le but de construire une vision partagée.

2. Le Synode charge le Conseil Synodal d'organiser la suite de l'élaboration d'EREN 2023.

Dans la discussion, il a été parlé de journée synodale, ou de reprendre les débats au Synode mais alors avec un peu plus de chair sur les éléments de la vision. Nous suggérons au Conseil synodal d'aller dans ces directions-là.

Le président constate que dans son engagement, il doit faire en sorte que tous les débats aient lieu, que tous les objets soient discutés, que le Synode ait compris. En ce moment, l'impression est que les niveaux sont différents et que c'est extrêmement dur d'arriver à une solution satisfaisante. Le Conseil synodal doit entendre qu'il y a effectivement contestation sur le mot « partagée » et au sein du Synode les opinions sont divergentes, donc fondamentalement il n'y a pas une vision partagée. Le président fait une proposition, tout en reconnaissant que ce n'est pas son rôle. Il souhaite que d'une part le Conseil synodal puisse continuer d'avancer et d'autre part que le Synode ne soit pas totalement insatisfait. Il pense que l'achoppement très clair est sur le mot « partagée ». Il propose la résolution suivante, qui respecte, tient compte du travail fait dans les paroisses.

Résolution du président (faite sienne par le Conseil synodal)

Le Synode adopte cette vision concertée pour travailler la suite du processus EREN 2023.

M. David Allisson, au nom de la paroisse Val-de-Travers

J'ai relayé la position du Conseil paroissial mais cela ne me dérange pas si le Synode est contre cette proposition et trouve qu'on a assez discuté. Nous retirons déjà notre 2^e résolution car des réponses ont été données dans la discussion.

Le président précise que le texte de la vision n'a pas été mis dans la résolution car il n'aurait pas pu gérer des amendements sur ce texte. Mais maintenant le texte peut être remis et c'est une pierre sur laquelle est construite une nouvelle étape. Le Conseil synodal fait sienne cette résolution. Il propose que la résolution 1 du Val-de-Travers devienne une résolution supplémentaire, comme des directives à donner en plus au Conseil synodal.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

A propos des services cantonaux, du fait qu'ils n'ont pas la voix aux chapitres au Synode, j'ai passé beaucoup d'heures avec les membres du service de la formation où on s'est plongé dans ce type de travail. On travaille à la refonte des services cantonaux et on y a déjà beaucoup travaillé. Ils ne sont pas oubliés aussi abyssement qu'on peut le croire.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le terme de la vision concertée ou partagée n'est pas fondamental. On peut avancer avec cela. Mais si on rajoute une étape, cela va prendre 6 mois de plus et moi j'ai envie d'avancer.

Le président demande si le Val-de-Travers souhaite que les 2 résolutions soient opposées.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je ne suis pas au clair à savoir si nous sommes les seuls à aller dans cette direction. Je viens d'entendre que c'est égal d'utiliser le mot partagée ou concertée alors qu'une distinction était proposée. Si toutes les autres paroisses entre dans la vision partagée et qu'il ne manque plus que le Val-de-Travers, dites-le nous et on retire la résolution. Il nous semblait qu'il manquait une étape mais si on s'est fourvoyé, dites-le nous et on avance avec vous.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

La paroisse de la Côte est sur la même longueur d'onde que le Conseil synodal. On a compris que le mot « partagée » posait problème et on est content de la proposition de vision concertée. On est prêt à continuer avec ce texte, tout en partageant aussi les soucis exprimés aujourd'hui.

Le président demande s'il y a des députés qui partagent l'avis et le besoin du Val-de-Travers.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Le Conseil paroissial des Hautes-Joux était aussi assez dubitatif par rapport à cette vision partagée. Je serai assez satisfaite avec la solution de la vision concertée, avec la suite du processus à travailler, le Conseil synodal ayant entendu les objections et questions, et peut-être ajouter une journée synodale. La balle est dans le camp du Conseil synodal.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

L'intention du Val-de-Travers n'est pas de s'opposer à la proposition de vision, nous l'avons dit dès le départ. Nous nous inquiétons de son partage au vu de ce que nous avons lu dans le rapport. Au vu de l'ambiance et du débat du Synode, nous retirons notre résolution. Il nous aura manqué juste une chose. Les paroisses dont on comprenait qu'elles étaient mal à l'aise avec cette vision selon les annexes, ou qui n'ont pas répondu, ne se sont pas beaucoup exprimées dans ce Synode. C'est un peu ce qu'on attendait pour retirer notre résolution.

❖ Vote sur la résolution : acceptée avec 1 refus

❖ Vote d'ensemble : accepté avec 1 refus

8. **Rapport d'information n°4 du Conseil synodal sur les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN en partenariat avec le CSP devenu fondation de droit privé**
9. **Rapport d'information n°5 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle**
10. **Information concernant les dossiers en cours ou en retard**
11. **Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**
12. **Questions des députés et réponses du Conseil synodal**
13. **Divers**

Prière finale par Dominique Jan Chabloz

11h00 Culte à la chapelle de Montmirail présidé par Daniel Mabongo

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Le président clôt la séance à 17h05.

Neuchâtel, le 06.12.2017

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves Bourquin

La secrétaire
Mme Esther Berger

Rappel

Dimanche 14 janvier 2018

Cérémonie de consécration et d'agrégation à 17h30
au temple de Saint-Aubin

Mercredi 6 juin 2018

180^e Synode ordinaire au Louvain

Mercredi 13 et jeudi 14 juin 2018

Rencontre des permanents à Sancey

Mercredi 5 décembre 2018

181^e Synode ordinaire à Montmirail